N.-D. DE LA SALETTE

SON APPARITION

SON CULTE

APPROPATIONS

Mon cher Abbé.

Voire opuscule: Notre-Dame de la Salette, son apparition, son culte, approuvé par notre vénéré prédécesseur, a été béni de Dieu, et s'est répandu à un très grand nombre d'exemplaires, nous le savons. C'est pourquoi nous donnons notre Imprimatur, bien volontiers, à une nouvelle édition.

+ AMAND-JOSEPH,

Evêque de Grenoble.

Ce pieux opuscule contient un exposé historique court et sidèle des commencements et des progrès d'une dévotion, que les malheurs présents de l'Eglise et de la France, ont rendue plus chère à un grand nombre d'âmes chrétiennes; et nous le croyons propre à intéresser, instruire et édifier.

+ JUSTIN,

Evéque de Grenoble.

DECLARATION DE L'AUTEUR

S'il nous est arrivé, dans cet opuscule, de donner le nom de saint ou de vénérable, à des personnages recommandables pour leurs vertus, nous déclarons n'avoir point voulu prévenir le jugement du Saint-Siège. Nous déclarons pareillement, que les faits que nous rapportons, n'ont qu'une autorité purement humaine, excepté en ce qui aurait été approuvé par ce même Siège apostolique, au jugement infaillible duquel nous soumettons sans réserve nos paroles et nos écrits.

Grenoble, imp. J. Baratier. - 12-91.

N.-D. DE LA SALETTE

Son Apparition

SON CULTE

PAR

L'ABBÉ J. BERTHIER, M. S.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

Approuvée par Mgr l'Evêque de Grenoble

 α Eh bien , mes enfants , vous le ferez passer à tout mon peuple. »

(Paroles de N.-D. de la Salette.)



SE TROUVE

A LA SALETTE, PAR CORPS (Isère)
CHEZ L'AUTEUR

1892



N.-D. DE LA SALETTE, COURONNÉE

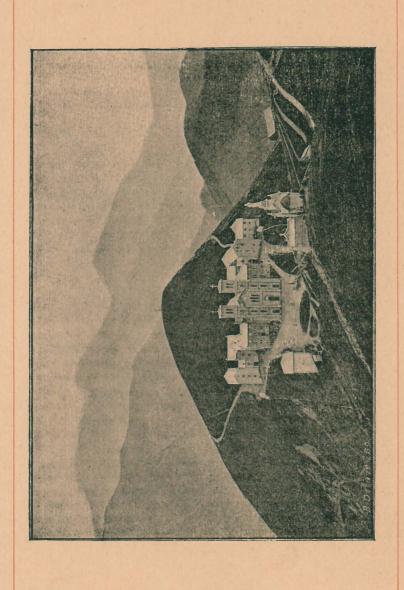
PRÉFACE

De nombreux écrits ont été publiés sur l'Apparition de la Salette.

Tout a été dit sur ce grand Evénement, soit par d'illustres et savants Evêques, soit par un grand nombre d'auteurs estimés.

Toutefois, dans les ouvrages écrits sur ce sujet, l'histoire de l'Apparition et du culte de N.-D. de la Salette se trouve mélée à des controverses, ou à des réflexions morales, qui pourraient faire oublier la suite des faits. Il nous a donc semblé utile d'exposer fidèlement et avec brièveté l'historique de cette glorieuse manifestation de la Reine du Ciel, du retentissement merveilleux qu'elle a eu dans tout l'univers, des contradictions qu'elle a subies, des dévouements qu'elle a suscités, et enfin des progrès du culte de N.-D. de la Salette.

Si cet opuscule contribue à répandre encore la connaissance de l'Apparition, et la dévotion à la divine Réconciliatrice des pécheurs, nous aurons atteint le but que nous nous sommes proposé en l'écrivant.





N.-D. DE LA SALETTE

SON APPARITION, SON CULTE

Ι

Les lieux de l'Apparition.

A 63 kilomètres de Grenoble, sur la route qui met la capitale du Dauphiné en communication avec Gap et le midi de la France, s'élève le bourg de Corps, un des chefs-lieux de canton du département de l'Isère. Son site est des plus gracieux. Assis sur le versant aplani d'une montagne, Corps domine une des belles vallées qui s'étendent au pied des Alpes. Sa population est de 1,300 habitants. Au nord du bourg, un chemin, tracé sur les bords d'un torrent, s'enfonce dans une gorge, formée par deux chaînes de petites montagnes, s'avancant parallèlement sur une étendue de plus de trois kilomètres. La gorge s'entr'ouvre ensuite et laisse apercevoir le paysage le plus accidenté. C'est un bassin de terres cultivées, enfermé dans un cercle de hautes montagnes, et sillonné par des torrents qui, réunissant leurs eaux, les précipitent dans la gorge qui conduit à Corps; cà et là, sur les versants des montagnes, s'échelonnent, au milieu de bouquets d'arbres, douze hameaux qui forment la commune de la Salette. Cette commune fait partie du canton de Corps, dont elle est séparée par une distance d'environ cinq kilomètres; elle compte 700 habitants. Au-dessus des toits de chaume de ce village, le regard rencontre encore quelques forêts de sapins ou de hêtres, entrecoupées de prairies. Puis les montagnes qui limitent le tableau, n'étalent plus que des pâturages, où durant la belle saison errent les

troupeaux.

Au nord de la Salette, un de ces sommets se fait remarquer par sa croupe arrondie, recouverte d'une riche verdure et surmontée d'une grande croix. C'est le Planeau ou le Mont-sous-les-Baisses. Son versant méridional s'incline, jusque vers le plus élevé des hameaux de la Salette. Deux ravins qui, après les pluies ou à la fonte des neiges, servent de lit à deux torrents, enlacent ses flancs à l'est et à l'ouest; et le versant septentrional se rattache à d'autres montagnes plus élevées encore, par une dépression de terrain, limitée à l'est et à l'ouest par les deux ravins dont nous venons de parler. Ce lieu qu'on a toujours nommé le Plateau-sous-les-Baisses, forme en effet aujourd'hui une surface unie. assez étroite et entourée de trois hautes montagnes. Son élévation est de plus de 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer; une distance de cinq kilomètres le sépare de la Salette. Sur ce plateau, l'air se promène en liberté; on y chercherait en vain un arbre, ou même un

Quelques rares chasseurs et les bergers visitaient seuls autrefois ces hauteurs d'un accès difficile. Elles sont devenues de nos jours le rendez-vous de foules innombrables, accourues de tous les points de la France et du monde. Depuis plusieurs années, on varrive par une pente adoucie, et par une voie facile, creusée sur le flanc des montagnes; durant la belle saison les voitures portent les pèlerins jusque sur ces sommets; le chemin de fer de Grenoble à la Mure a retranché 38 kilomètres aux 63 qu'il fallait faire en voiture avant 1889; et sur le plateau sous les Baisses, si longtemps désert, s'élève, entre deux vastes hôtelleries, un splendide sanctuaire, consacré à la Mère de Dieu et pouvant contenir 2,500 personnes. C'est une Apparition de la sainte Vierge qui a peuplé ces solitudes. Avant de donner le récit de cette glorieuse manifestation de la Reine du ciel, faisons connaître les enfants, qui en ont été les heureux témoins.

II

Maximin.

Pierre-Maximin Giraud naquit à Corps, le 27 août 1835. Le 19 septembre 1846, date de l'Apparition, il avait par conséquent onze ans et quelques jours. Son père exerçait à Corps la profession de charron; et, sa mère étant morte depuis plusieurs années, Maximin grandissait sous la tutelle d'une belle-mère.

A onze ans, cet enfant était d'une grande ignorance. N'ayant pas fréquenté les écoles du village, il ne savait parler que le patois de Corps, et ne comprenait que quelques mots de français. C'est à peine si son père avait réussi à lui apprendre le Pater et l'Ave Maria, qu'il lui avait cependant fait répéter pendant trois années. Maximin n'était pas néanmoins dépourvu d'intelligence ni de mémoire; mais sa légèreté et son inconstance le rendaient incapable de toute attention soutenue. Il ne rêvait qu'amusements; et lorsqu'on le conduisait à la messe ou au catéchisme, il s'échappait pour aller sur la place publique jouer avec d'autres enfants.

Tel était Maximin, quand, le 13 septembre 1846, Pierre Selme, propriétaire aux Ablandens, hameau de la Salette, se rendit à Corps, et pria le charron Giraud de lui céder son fils pour quelques jours. Il voulait confier à Maximin la garde de son troupeau de vaches, en attendant que fût rétablison berger qui venait de tomber malade. Après quelques résistances, Giraud se rendit aux instances de son ami; et le lundi 14 septembre, à trois heures du matin, Pierre Selme emmena avec lui à la Salette Maximin, qui, jusque là, n'avait jamais quitté la maison paternelle.

Craignant toutefois que cet enfant ne laissât précipiter ses vaches dans les ravins, Pierre Selme alla travailler dans le champ où Maximin devait les garder, le lundi 14 septembre, le mardi, le mercredi et le vendredi suivants.

Pendant ce temps, il ne perdit point de vue son berger; et le jeudi il le fit surveiller par sa femme. Ce n'est que le vendredi 18, que Pierre Selme vit Maximin jouer avec Mélanie Calvat, qui gardait les vaches de Jean-Baptiste Pra.

III

Mélanie.

Née à Corps le 7 novembre 1831, de parents pauvres et chargés d'une assez nombreuse famille, Françoise-Mélanie Calvat-Mathieu dut, bien jeune encore, quitter le toit paternel, pour garder les troupeaux d'un maître. Elle servit d'abord pendant deux ans à Quet-en-Beaumont, et ensuite à Sainte-Luce, qui n'était alors qu'un hameau important de la paroisse de Saint-Jean-des-Vertus, et où elle passa également deux années. Dans le cours du mois de mars 1846, elle entra au service de Jean-Baptiste Pra, propriétaire aux Ablandens.

Au moment de l'Apparition, elle avait près de quinze ans; et c'est à peine si à cet âge elle savait faire le signe de la croix. Retenue à la suite du troupeau de ses maitres, le dimanche et les jours de fête, comme les autres jours de la semaine, elle ne pouvait aller que rarement à l'église. Son intelligence n'avait donc reçu aucune culture, et sa mémoire ingrate ne pouvait qu'avec peine retenir quelques lignes du catéchisme. Aussi ne put-on l'admettre à la première communion que dans sa dix-septième année, malgré les soins assidus que lui donnèrent les religieuses de Corps, auxquelles elle fut confiée en décembre 1846.

Mélanie était timide, et osait à peine répondre aux questions qu'on lui adressait, en sorte qu'on l'eût crue d'une humeur boudeuse et maussade. Dans son insouciance, il lui arrivait de s'endormir dans l'étable, quand elle y ramenait le soir son troupeau; d'autres fois elle eût passé la nuit à la belle étoile, si on ne l'en eût empêchée. Etait-elle trempée de pluie, elle ne demandait pas même à changer de vêtements.

Maximin avait six ans seulement, quand Mélanie âgée de dix ans, quitta le bourg de Corps. Ces deux enfants ne se connaissaient donc nullement. Ils n'a-

vaient pu se voir que depuis l'arrivée de Maximin aux Ablandens. Le vendredi 18 septembre, ils passèrent ensemble une partie de la journée; et le soir, en se séparant, ils convinrent de revenir tous les deux le lendemain garder leurs vaches sur la montagne du Planeau.

Tels étaient Maximin et Mélanie avant le 19 septembre 1846.

Le Dieu qui a choisi de pauvres pêcheurs de Galilée pour annoncer l'Evangile aux nations, jeta les yeux sur ces deux jeunes pâtres ignorants, pour en faire les apôtres de sa Mère.

IV

Le 19 septembre 1846.

C'est un samedi, jour consacré par la piété catholique à honorer la sainte Vierge; c'est un jour de jeûne et de pénitence, à cause des quatre-temps de septembre. Les deux jeunes bergers se rendent de grand matin sur la montagne, conduisant chacun les quatre vaches de leurs maîtres. Comme la veille, Pierre Selme va travailler à son champ; vers onze heures et demie, il appelle Maximin, et lui dit d'aller faire boire ses vaches. « Je vais appeler Mélanie, répond le petit berger, et nous irons ensemble. » Et, en effet, les deux enfants conduisent leurs vaches dans le ravin, qui limite à l'ouest le Plateau-sous-les-Baisses, et le sépare d'une montagne appelée le Gargas. Là, jaillit une source, où les pâtres avaient coutume d'abreuver leur troupeau, et qu'on appelait la Fontaine des Bêtes.

Bientôt après, entendant la cloche du village de la Salette qui sonne l'Angelus, les enfants montent le long du ruisseau de la Sézia, qui coule dans le ravin, et dont les rives sont bordées d'un épais gazon; ils cherchent un endroit propice pour prendre leur petit repas; et ils arrivent près d'une fontaine dont le lit est à droite du ruisseau, et à une vingtaine de pas au-dessous du plateau solitaire que nous avons décrit précédemment. Il y avait là, à côté du lit de la fontaine, des pierres que d'autres pâtres avaient superposées pour s'en faire des sièges. Comme cette fontaine était alors complètement tarie, ils vont à quelques mètres plushaut, à gauche du ruisseau, tremper leur pain, durci par la chaleur de la journée, dans les eaux d'une source appelée Fontaine des Hommes.

Après leur repas, les deux enfants déposent leurs panetières à côté de la source tarie, et, contrairement à leur habitude, s'endorment tout près de là, à quelques pas l'un de l'autre. Vers deux heures et demie, Mélanie, s'étant éveillée la première, appelle son compagnon en lui disant : « Allons voir où sont nos vaches; » et les deux ber-



gers de franchir le lit du torrent, et de gravir l'espace qui les sépare du plateau. Ils ne tardent pas de découvrir leurs vaches : elles étaient couchées sur le versant du

mont Gargas; et ils redescendent aussitôt, pour reprendre leurs petits sacs, qu'ils avaient laissés à côté de la fontaine desséchée. Mélanie précède son compagnon. A peine ont-ils fait quelques pas, qu'elle apercoit soudain devant elle une clarté éblouissante. Cette lumière merveilleuse remplit le ravin, et semble faire pâlir celle du soleil, qui brille cependant du plus vif éclat. A cette vue : « Viens vite voir cette clarté là-bas, » s'écrie Mélanie; et Maximin, qui d'abord n'apercevait

pas la clarté, la découvre aussitôt.

La lumière s'entr'ouvre et laisse voir une Belle Dame environnée de gloire, mais dont l'attitude révèle une profonde tristesse. C'est l'heure des premières Vêpres de la fête de N.-D. des Sept-Douleurs, et l'Eglise chante par toute la terre : « Oh! de quelle abondance de larmes est inondée la Vierge Mère... » La Belle Dame, comme l'ont appelée les bergers, est assise sur une pierre ; ses pieds reposent dans le lit desséché de la fontaine; ses coudes sont appuyés sur ses genoux; et ses mains soutiennent sa tête, qui est comme appesantie par la dou-

A ce spectacle, la petite bergère est saisie de frayeur. « Ah! mon Dieu! » s'écrie-t-elle; et elle laisse tomber son bâton. Maximin lui aussi est effrayé, et il invite sa compagne à garder son bâton, afin de pouvoir au besoin se défendre.

Alors la Belle Dame se lève, croise les mains sur sa poitrine, et, d'une voix douce comme une harmonie du ciel: « Avancez, mes enfants, dit-elle, n'ayez pas peur, « je suis ici pour vous conter une grande nouvelle. »

Elle s'avance ensuite vers l'endroit, où les enfants s'étaient endormis, à trois mètres cinquante de la fontaine; et les deux bergers, pleinement rassurés par ses maternelles paroles, s'empressent de descendre à sa rencontre. Ils franchissent le ruisseau, et viennent se placer tout à fait près d'elle, Mélanie à sa droite, et Maximin à sa gauche; mais tous deux devant Elle et dans la lumière qui l'environne.



V

Le discours de la sainte Vierge.

« Si mon peuple ne veut pas se soumettre, » dit alors la Belle Dame en versant d'abondantes larmes, « je suis

« forcée de laisser aller le bras de mon Fils ; il est si « lourd et si pesant, que je ne puis plus le retenir.

« Depuis le temps que je souffre pour vous autres! « Si je veux que mon Fils ne vous abandonne pas, je « suis chargée de le prier sans cesse pour vous autres, « qui n'en faites pas cas. Vous aurez beau prier, beau « faire, jamais vous ne pourrez récompenser la peine « que j'ai prise pour vous autres.

« Je vous ai donné six jours pour travailler, je me « suis réservé le septième; et on ne veut pas me l'ac-« corder (1); c'est ca qui appesantit tant le bras de mon

« Fils.

« Ceux qui conduisent les charrettes ne savent pas « jurer sans y mettre le nom de mon Fils. Ce sont les « deux choses qui appesantissent tant le bras de mon « Fils.

« Si la récolte se gâte, ce n'est rien que pour vous « autres. Je vous l'ai fait voir l'année dernière par la « récolte des pommes de terre : vous n'en avez pas fait « cas. C'est au contraire, quand vous en trouviez de « gâtées, vous juriez, vous mettiez le nom de mon Fils. « Elles vont continuer à pourrir, et à Noël il n'y en aura

« plus. »

Jusque-là, la Belle Dame a parlé le français; or, comme nous l'avons dit, les deux pâtres ne comprenaient pas cette langue. A cet endroit du discours, Mélanie interroge du regard Maximin, comme pour lui demander ce que signifient les paroles de la Belle Dame. Celle-ci alors, avec une maternelle condescendance: « Mes enfants, » dit-Elle, « vous ne comprenez « pas le français, je vais vous le dire autrement. » Et Elle reprend en patois du pays, non le commencement de son discours, mais seulement ces paroles: « Si la « récoltese gâte, ce n'est rien que pour vous autres, etc. »

Puis elle poursuit son discours également en patois : « Si vous avez du blé, il ne faut pas le semer. Tout ce « que vous sèmerez, les bêtes le mangeront; ce qui

⁽¹⁾ La sainte Vierge fait ici parler Dieu lui-même, dont elle nous transmet le reproche. C'est ainsi qu'ont fait souvent les auteurs inspirés. Après avoir invité Israël à louer le Seigneur et lui avoir rappelé le souvenir de ses miséricordes, le psalmiste n'ajoute-t-il pas incontinent : Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Egypte (Ps. Lxxx-7-11). Nous pourrions citer plusieurs autres passages semblables.

viendra, tombera tout en poussière, quand vous le battrez.

« Il viendra une grande famine. Avant que la famine « vienne, les enfants au-dessous de sept ans prendront « un tremblement, et mourront entre les bras des per-

« sonnes qui les tiendront; les autres feront pénitence « par la famine. Les noix deviendront mauvaises, les

« raisins pourriront. »

Après ces mots, la *Belle Dame* continue de parler à haute voix. Tout en voyant le mouvement de ses lèvres, Mélanie ne l'entend plus. Maximin reçoit un secret en français. Bientôt après la sainte Vierge s'adresse à la petite bergère, et Maximin cesse de l'entendre. Elle confie aussi à Mélanie un secret, en français également, et plus long, paraît-il, que celui de Maximin. Puis, poursuivant son discours en patois, et de manière à être entendue des deux bergers : « S'ils se convertis-« sent, dit-Elle, les pierres et les rochers se changeront « en monceaux de blé; et les pommes de terre se trou-« veront ensemencées par les terres (1). »

S'adressant ensuite d'une manière plus spéciale aux deux bergers, la Belle Dame leur dit : « Faites-vous bien « votre prière, mes enfants? » « Oh! non, Madame, bien peu, » répondirent-ils tous deux avec franchise. « Ah! mes enfants, reprit-elle aussitôt, il faut bien la « faire, soir et matin. Quand vous ne pourrez pas mieux « faire, (il faudra) dire seulement un Pater et un Ave « Maria. Et quand vous aurez le temps, (il faudra) en

« dire davantage.

« Il ne va que quelques femmes âgées à la messe. Les « autres travaillent le dimanche tout l'été; et l'hiver, « quand ils ne savent que faire, ils ne vont à la messe « que pour se moquer de la religion. Le Carême, ils « vont à la boucherie comme des chiens (2).

(1) Ce sont là des expressions figurées dont la sainte Vierge se sert, pour promettre aux hommes de grandes prospérités temporelles, s'ils reviennent à Dieu. De semblables locutions sont fréquemment employées dans nos Saints Livres. Le Seigneur lui-même ne dit-il pas à Moïse : « J'introduirai mon peuple dans une terre fertile, où ruissellent le lait et le miel. » (Exod. III-8).

(2) Cette parole paraît dure; mais l'est-elle assez pour flétrir comme il le mérite, le sensualisme de quelques chrétiens de nos jours? On sait, du reste, que Notre-Seigneur et les prophètes n'ont pas craint de comparer

certains pécheurs à de vils animaux.

« N'avez-vous jamais vu du blé gâté, mes enfants?» demanda enfin la céleste Messagère. Et les deux bergers de répondre: « Non, Madame. » Puis, s'adressant à Maximin: « Mais vous, mon enfant, dit-Elle, vous « devez bien en avoir vu une fois, vers la terre du « Coin (1), avec votre père. Le maitre de la pièce (de blé) « dit à votre père: Venez voir mon blé gâté. Vous y « êtes allés tous les deux. Il prit deux ou trois épis dans « sa main; et puis il les froissa; et tout tomba en pous-« sière. Puis vous vous en retournâtes. Quand vous « étiez encore à demi-heure de Corps, votre père vous « a donné un morceau de pain et vous a dit: Tiens, « mon enfant, mange encore du pain cette année; je « ne sais pas qui en mangera l'année prochaine, si le « blé continue encore comme ça (à se gâter). »

« Oh! oui, Madame, je m'en souviens à présent, « répondit Maximin; tout à l'heure, je ne m'en souvenais

« pas. »

La sainte Vierge termine son discours par ces paroles, prononcées en français: « Elibien, mes enfants, vous « le ferez passer à tout mon peuple. » Puis, s'éloignant des deux bergers, elle traverse la Sézia. Au milieu du lit de ce ruisseau était une pierre sur laquelle elle semble poser les pieds. Elle leur répète ensuite une seconde fois, et sans se retourner vers eux, ces mêmes paroles: « Eh bien, mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple; » et elle se dirige vers le monticule qu'avaient gravi les bergers pour découvrir leur troupeau. Ses pieds ne font aucun mouvement. Elle glisse au-dessus de l'herbe qu'elle effleure à peine. Comme entrainés par un charme irrésistible, les enfants la suivent : Mélanie la devance même un peu, tant elle a à cœur de ne point la perdre de vue; Maximin est à la gauche, et à deux ou trois pas de la sainte Vierge, qui parcourt ainsi un espace de trente-huit à quarante pas. Dès qu'elle est parvenue sur le plateau, elle s'élève à la hauteur d'un mêtre cinquante environ, reste un instant suspendue dans les airs, tourne ses yeux vers le ciel, puis les abaisse vers la terre, dans la direction du sud-est.

A cet instant, son regard rencontre celui de Mélanie,

^(!) C'est le nom d'un petit hameau de la commune de Corps.

qui se trouve en face d'Elle. Maximin est à droite et un peu en arrière. Puis nous n'avons plus vu la têle, disent les deux bergers dans leur naïf récit, plus vu les bras,



plus vu le reste du corps. Elle semblait se fondre. Il resta, dit Maximin, une grande clarté, que je voulais attraper avec la main, avec les fleurs qu'elle avait aux

pieds; mais il n'y cut plus rien. Et Mélanie me dit: Ce doit être une grande sainte. Et je lui dis: Si nous avions su que c'était une grande sainte, nous lui aurions bien dit de nous mener avec elle. Ah! si Elle y était encore! ajouta Mélanie. Nous regardâmes bien, continue la petite bergère, pour voir si nous ne la voyions plus; et je dis: Elle ne veut pas se faire voir pour que nous ne voyons pas où Elle va. Après, nous étions bien contents, et nous avons parlé de tout ce que nous avions vu. Ensuite nous fûmes garder nos vaches (1).

⁽¹⁾ Ces détails sont extraits du récit même qu'en ont fait les deux petits pâtres, peu après le 19 septembre 1846.

VI

Un mot sur le Discours

Nous avons cité le texte des paroles de la sainte Vierge, tel que les deux enfants l'ont transmis aux commissaires délégués par Mgr l'Evêque de Grenoble, et tel qu'ils l'ont répété invariablement après l'Apparition à des milliers de visiteurs.

Dans sa forme, ce discours est simple comme l'Evangile, et ceux-là seuls pourraient se scandaliser de cette simplicité, qui n'auraient jamais lu les saintes Ecritures.

Un imposteur qui aurait voulu jouer devant les Bergers, le rôle de la sainte Vierge, eût tout autrement commencé à leur parler. Il eût dit tout d'abord et répété plusieurs fois : « Je suis la Vierge Marie. »

La Belle Dame ne se nomme pas; les deux pauvres pâtres ont compris que Celle qui leur apparaissait venait du ciel; mais ils n'ont pas su reconnaître en Elle la Mère de Dieu. Sur la montagne de la Salette, la sainte Vierge se montre néanmoins avec toutes les glorieuses prérogatives dont le Seigneur l'a comblée. Elle porte, en effet, sur son front un brillant diadème; et elle appelle tous les hommes son peuple : elle est donc la Reine du monde. Elle est aussi la Mère de Dieu, puisque son Fils est celui dont on méprise les commandements, et dont la justice menace les pécheurs.

Elle est de plus notre Médiatrice et notre Mère; et c'est ce qu'elle exprime éloquemment par ces paroles : « Depuis le temps que je soussire pour vous autres...

« Je suis chargée de prier sans cesse pour vous... » Quoi, d'ailleurs, de plus touchant que les humbles détails par lesquels Elle termine son discours!... Comme ils nous révèlent cette maternelle tendresse, à laquelle rien n'échappe, ni cette terre solitaire du Coin, où les épis tombent en poussière, ni les sollicitudes d'un pauvre montagnard, qui craint de n'avoir pas de pain à donner à son enfant!..

Quand on vint dire au charron Giraud que Maximin avait vu la sainte Vierge, cet homme, qui vivait dans une grande indifférence religieuse, se prit à s'en moquer et à éclater de rire. Il eut hâte cependant de faire raconter à son fils ce qui s'était passé. Celuici répéta fidèlement tout ce que lui avait dit la Belle Dame. Giraud fut fort surpris de voir ce même enfant, auquel il avait eu tant de peine à apprendre une courte prière réciter facilement un si long discours. Mais l'incident de la terre du Coin le frappaplus vivement encore. Il en était pleinement convaincu, personne n'avait pu entendre les paroles qu'il avait dites à son fils, en lui donnant un morceau de pain. Et cependant la Belle Dame les avait exactement rappelées... Il crut donc à l'Apparition dont il se riait d'abord; et même, il s'empressa de remplir ses devoirs de chrétien, depuis longtemps négligés.

En se montrant si tendre Mère, la sainte Vierge nous excite à grandir en amour pour Elle. « Vous aurez beau « prier , beau faire, jamais vous ne pourrez récom- « penser la peine que j'ai prise pour vous autres. » Jamais Marie n'a été autant honorée que de nos jours ; pendant que tous les vrais catholiques se réjouissent de l'extension de son culte, certains esprits n'y veulent voir qu'une sorte d'exagération dont ils s'alarment. La Vierge de la Salette les rassure, et leur rappelle que, malgré tous nos efforts, nous ne pourrons jamais assez exalter la Mère de Dieu, notre Mère, qui a tant fait et tant souffert pour nous. N'est-ce pas là, du

reste, ce qu'enseignent les saints Docteurs?

La manière admirable dont le discours de la divine Messagère révèle les plaies de notre siècle, a paru à un illustre prélat (1), et paraîtra aux esprits sérieux, une des preuves les plus péremptoires de la vérité de l'Apparition. Les premières paroles de la sainte Vierge, qui sont comme le résumé de tout le discours, signalent le défaut dominant de notre époque : l'insoumission à la loi de Dieu et aux autorités qu'il a établies. De nos jours, en effet, l'esprit d'indépendance désole la famille, et met en péril la société. Et la rébellion contre Dieu et contre l'autorité, se traduit par la profanation

⁽¹⁾ Mgr Ginoulhiae, archevêque de Lyon.

du saint jour, par le blasphème, par la négligence à assister au saint Sacrifice le dimanche, et par la violation de l'abstinence et des jeûnes commandés. La sainte Vierge se plaint amèrement de tous ces crimes, qui étalent dans une société chrétienne, le scandaleux spectacle du mépris public des lois de Dieu et de son Eglise. Elle nous apprend que les travaux du dimanche et le blasphème appesantissent surtout le bras de son Fils.

Ces désordres en effet, ont pris de nos jours des proportions jusque-là inconnues dans les siècles chrétiens. Or, la profanation du dimanche, en même temps qu'elle dérobe à Dieu, par une injustice sacrilège, le jour qui lui appartient, entraîne à sa suite l'ignorance des vérités de la foi, l'indifférence et l'irréligion. Et le blasphème, qui attaque en face la majesté et le Nom adorable du Seigneur, le blasphème, vomi sur la terre par les démons de l'enfer, retentit partout où il y a des hommes. Il est non seulement sur les lèvres et dans les cœurs, mais encore dans les écrits impies qui le sement de toute part. On conçoit donc sans peine que ces deux crimes attisent le feu de la colère divinc. Aussi la sainte Vierge nous annonce-t-Elle les grands maux qui fondront sur nous, si nous refusons de nous convertir.

La plupart de ses prophétiques menaces se sont déjà accomplies... Que de fléaux nous ont affligés depuis 1846!... La maladie de la pomme de terre, l'année même de l'Apparition, et l'année suivante, sévissait en France et réduisait à une extrême détresse le peuple irlandais. Au mois de décembre 1846, il ne restait de pommes de terre, à Corps et dans les environs, que ce qu'il en fallait pour ensemencer les terres au printemps suivant. Tous les habitants de ces localités sont unanimes à l'attester. — En 1851, la maladie de la vigne, jusqu'alors inconnue, s'est répandue en France et dans presque toute l'Europe. — La maladie des noix, en 1852, enleva au Dauphiné une de ses plus importantes récoltes. — Les relevés statistiques publiés en 1856 par un journal français, portent à 151,000 le nombre des décès, résultant pour la France de la cherté des vivres, durant les années 1854 et 1855. A cette époque, en effet, la récolte fut fort mauvaise dans diverses contrées, et on vit apparaître la

maladie du blé avec les caractères marqués par les paroles de la sainte Vierge. — Une mortalité exceptionnelle des petits enfants désola les paroisses de la Salette et de Corps en 1847. En 1854, le choléra fit en France 150,000 victimes, dont 75,000 environ étaient des enfants au-dessous de sept ans (1).

Si jusqu'ici tous les châtiments annoncés par la divine Messagère n'ont pas pesé sur nous dans toute leur rigueur, qui sait ce que nous réserve l'avenir?...

Les menaces prophétiques de la sainte Vierge sont, du reste, conditionnelles; elles ne doivent avoir leur entier accomplissement qu'autant que les hommes ne voudront pas se soumettre. Nous pouvons désarmer le bras de Dieu, d'abord par la prière, que la divine Vierge nous recommande de bien faire soir et matin, et aussi par la pénitence. Dans quarante jours, Ninive sera détruite, criait le prophète Jonas aux Ninivites; ceux-ci firent pénitence sous le sac et dans la cendre, et leur ville fut épargnée.

Après nous avoir menacés du courroux de son Fils, la divine Messagère nous fait ensuite des promesses.

Comme on a pu le remarquer, Elle n'annonce aux hommes que des prospérités et des malheurs temporels. Les cœurs glacés par l'indifférence ne sont, en effet, sensibles qu'aux biens et aux maux du temps; la sainte Vierge se met à leur portée, et leur parle le seul langage qu'ils puissent comprendre. Du reste, les crimes dont elle se plaint, étant publics et scandaleux, attestent la culpabilité des nations chrétiennes; et ce n'est que sur la terre et dans le temps, que les nations peuvent être récompensées ou punies. Nul doute, d'ailleurs, que des biens et des maux spirituels ne soient figurés par les prospérités et les malheurs temporels, que la Vierge nous prophétise à la Salette.

⁽¹⁾ Voir l'ouvrage intitulé : La Salette devant la raison, etc.

VII

Quelques circonstances de l'Apparition.

Il n'est pas un seul des détails de cette glorieuse manifestation de la Reine du Ciel, qui ne mérite d'être recueilli avec un religieux respect. C'est vers deux heures et demie qu'a dû avoir lieu l'Apparition, et elle a duré, croit-on, environ une demi-heure. La lumière qui environnait la sainte Vierge rayonnait à trois ou quatre mètres autour d'Elle. Cette clarté, disent les deux témoins, était plus brillante que celle du soleil, mais d'une autre couleur. C'est elle qui, prenant des formes diver-

ses, servait de vêtement à la divine Vierge.

Le front de la céleste Messagère était ceint d'une couronne de roses étincelantes et d'un brillant diadème. Sa robe, d'une forme très simple, était d'une blancheur éblouissante. Sur ses épaules, elle portait un modeste fichu bordé d'une guirlande de roses. Deux chaînes pendaient sur sa poitrine: l'une, plus grande, figurait sans doute le poids de nos iniquités, qui pèse lourdement sur son cœur de Mère; l'autre, plus petite, portait une croix avec son Christ. A droite de la Croix étaient des tenailles, et à gauche, un marteau. La sainte Vierge avait devant Elle un tablier, comme une humble servante. Mais tout était lumière. C'est bien là l'auguste Reine du Ciel environnée de gloire, et en même temps la Vierge humble et modeste de Nazareth qui vient, en se montrant à la terre, nous prêcher la simplicité chrétienne. Les cheveux de la Belle Dame étaient cachés par sa volumineuse coiffure; une sorte de guimpe brillante lui voilait le cou; et ses mains, pendant tout le temps qu'elle parla, furent recouvertes par les longues manches de sa robe.

Elle n'a pas permis au petit berger de contempler son visage. Les rayons d'une lumière éblouissante ont dérobé aux regards de cet enfant la virginale beauté,

qui ravit les anges du ciel. Quel admirable exemple de modestie!... Seule, Mélanie a pu lire dans les traits de la divine Vierge, l'expression d'une maternelle tendresse et d'une profonde douleur. Seule, elle a vu cou-. ler les pleurs de Celle qui ne connait plus, sans doute, les tristesses de cet exil, mais qui, venant sur la terre, a dû parler le langage de la terre, et se servir des larmes pour nous dire plus éloquemment, que nous devons pleurer nos péchés, et fuir les folles joies du monde. « Pendant tout le temps que la Belle Dame nous a parlé, a dit la jeune bergère, elle n'a cessé de pleurer. » Ses larmes s'évanouissaient dans la lumière et ne descendaient pas jusqu'à terre. Elles ruisselaient plus abondamment pendant que la sainte Vierge annonçait les maux qui menacent les hommes, s'ils refusent de se convertir.

La voix de la divine Messagère était d'une deuceur telle, que les mélodies de la terre n'en peuvent donner une idée. Aussi les enfants recueillaient-ils avec avidité ses paroles, lors même qu'ils n'en comprenaient pas le sens. Heureux les cœurs qui seront touchés par ces accents maternels! Heureuses les âmes qui feront leur nourriture de ces célestes enseignements!...

VIII

Les deux Bergers après l'Apparition.

Le 19 septembre, vers le déclin du jour, les deux bergers, ramenant leur troupeau, quittent la montagne. Ils arrivent aux Ablandens vers six heures du soir; et racontent à leurs maîtres ce qu'ils ont vu. En entendant leur récit, la bonne vieille mère de Jean-Baptiste Pra se prend à verser des larmes ; et elle dit à l'un de ses fils: « Après cela, va-t-en encore travailler le dimanche! » La merveilleuse nouvelle se répand de proche en proche, dans tout le hameau. On accourt auprès des deux bergers; on les questionne, jusqu'à une heure avancée de la nuit. Les uns croient à leur récit; la plupart hésitent encore; mais tous sont frappés de voir ces deux pâtres si ignorants, répéter en français une partie du discours, qu'ils disent avoir entendu. A tous la chose paraît grave; et on conseille aux enfants de la raconter dès le lendemain à M. le Curé.

Le dimanche 20 septembre, avant la messe, Maximin et Mélanie se rendirent donc ensemble au presbytère. Un prêtre d'un âge avancé, M. Jacques Perrin, était alors curé de la Salette. Il reçut et interrogea avec bonté les deux jeunes bergers qu'il voyait pour la première fois; et après avoir entendu leur réeit: « Mes enfants, dit-il en pleurant, que vous êtes heureux! vous avez vu la sainte Vierge! » La messe paroissiale fut célébrée à neuf heures. M. Perrin prit pour sujet de son prône, le récit des deux pâtres. Les sanglots entrecoupèrent sa voix, et il ne fut pas entendu de tous ses paroissiens.

Mais chacun de se demander après la messe ce qui était arrivé.

Dans la matinée du même jour, Pierre Selme, dont

le berger était guéri, reconduisit chez son père le petit

Maximin, dont il n'avait plus besoin désormais.

Après son dîner, M. Peytard, maire de la Salette, homme sérieux et intelligent, se rend aux Ablandens, auprès de Mélanie. Il emploie tour à tour la sévérité et la douceur, pour l'engager à ne plus raconter une histoire, qui, dit-il, jette le trouble dans toute la commune. Mélanie reste insensible à ses menaces et à ses promesses; et, avec un sang-froid qui étonne M. Peytard: « Rien au monde, répond-elle, ne m'empêchera de dire ce que j'ai vu et entendu. » Cependant, Maximin, de retour à Corps, raconte de son côté la merveilleuse vision à la foule qui se presse autour de lui. Depuis lors, ces deux enfants sont chaque jour interrogés par de nombreux visiteurs, que la piété ou la curiosité amènent auprès d'eux. On ne se rend pas tout d'abord à leur témoignage. L'esprit humain accepte difficilement ce qui impose quelque devoir à remplir; mais bientôt se dissipent les nuages du doute. Les hésitations tombent devant la naïveté et la conviction des deux bergers. A voir ces enfants, en effet, on les dirait encore sous l'impression du prodige dont ils ont été témoins. Leurs paroles sont animées et ardentes; le feu qui est dans leur regard, donne à leur langage, d'ailleurs si candide, une force merveilleuse; Mélanie verse des larmes en racontant l'Apparition.

Immédiatement après le 19 septembre, les deux bergers restent séparés pendant trois mois. Maximin va à l'école à Corps, chez les religieuses de la Providence; Mélanie demeure chez Jean-Baptiste Pra, aux Ablandens, jusqu'au milieu de décembre 1846. Pendant ce temps, que ne fait-on pas pour les surprendre en contradiction l'un avec l'autre! « Car il faut remarquer que jamais accusés n'ont été, en justice, poursuivis de questions sur un crime, comme ces deux pauvres pâtres le sont... sur la vision qu'ils racontent... On les a vu conduire, comme on conduirait des malfaiteurs, sur le lieu même de leur révélation... Ni les personnages les plus graves et les plus distingués ne les déconcertent; ni les menaces et les injures ne les effrayent; ni les caresses et la douceur ne les font fléchir: ni la fréquente répétition de toutes ces épreuves ne les trouve en contradiction, soit chacun avec

lui-même, soit l'un avec l'autre (1). » « Jamais ils n'ont varié dans l'exposition d'un fait, sur lequel l'astuce et la malveillance auraient eu tant de facilités à

dévoiler l'imposture (2). »

Vers la Noël de cette même année, Mélanie quitte les Ablandens, et est consiée, comme Maximin, aux soins des religieuses de Corps. Ces deux enfants, qui se sont quittés sans regret, et sans songer à ce que l'un pourrait dire ou ne pas dire en l'absence de l'autre, se revoient avec indifférence. On ne tarde même pas à découvrir la diversité de leur humeur, qui provoque souvent entre eux de petites contrariétés. Jamais ils ne se recherchent. Interrogés chaque jour séparément, ils ne se disent, ni ne se demandent jamais qui les a visités, ni quelles questions leur ont été faites. La Supérieure des religieuses de Corps. femme d'un grand sens et d'un âge mûr, loin de préparer les enfants à répondre aux difficultés qui leur sont chaque jour présentées, évite avec soin de leur parler de l'Apparition; et même est rarement présente quand on les interroge. Néanmoins, à des objections imprévues, quelquefois insidieusement et longuement méditées, « ils opposent toujours des réponses promptes, brèves, claires, précises, péremptoires... (3). » Maximin est toujours léger et inconstant; Mélanie a conservé son humeur boudeuse : « Mais dès qu'il s'agit du grand Evénement, ils ne paraissent plus avoir aucun des défauts ordinaires de leur âge... Ils deviennent même tout à coup si graves. si sérieux..., qu'ils imposent une sorte de crainte religieuse pour les choses dont ils parlent, et une sorte de respect pour leurs personnes. Ce respect singulier pour ce qu'ils disent, va si loin que, quand il leur arrive de faire quelqu'une de ces réponses vraiment étonnantes, qui confondent les interrogateurs, et résolvent simplement, profondément les plus graves difficultés, ils n'en triomphent en rien... Ils n'ont ni l'un ni l'autre absolument aucune envie de causer de l'Evénement qui les rend cependant si célèbres... Ils

(3) Mgr Dupanloup.

⁽¹⁾ Mgr Dupanloup. Cet illustre prélat écrivait ces lignes en 1848, à la suite de son pèlerinage à la Salette.

⁽²⁾ Mgr Villecourt, depuis cardinal.

ne comprennent pas même l'honneur qu'ils ont reçu... Ces deux enfants et leurs pauvres familles sont demeurés après l'Apparition aussi pauvres qu'auparavant. » A ces lignes, qu'écrivait en juin 1848 Mª Dupanloup, nous pouvons ajouter que, pendant les années passées chez les religieuses de Corps, Maximin et Mélanie ont fait paraître le plus grand désintéressement. Quand Maximin avait reçu quelque argent, il le remettait fidèlement entre les mains de Madame la Supérieure, sans s'inquiéter de l'emploi qu'elle en ferait. Lui donnait-on quelque objet pieux, il le cédait volontiers au premier enfant qu'il rencontrait.

De tels témoins méritaient d'être crus. Ils l'ont été, en effet, par ceux qui les ont interrogés de bonne foi : et toutes les tentatives faites pour découvrir, dans l'Evénement de la Salette, une fable ou une imposture, n'ont abouti qu'à en établir la certitude et la vérité. Tel a été, en particulier, le résultat de l'interrogatoire qu'en vertu d'ordres recus du Procureur du roi. M. Long, notaire et maire de Corps, remplissant les fonctions de juge de paix, et M. Giraud, gressier, sirent subir à Maximin et à Mélanie, le 22 mai 1847. Les deux Bergers furent introduits séparément, devant ces deux fonctionnaires. On leur expliqua que, devant la justice, on doit dire toute la vérité et rien que la vérité. « Nous l'avons toujours dite, » répondirent-ils. On les menaça ensuite de toutes les rigueurs de la justice, si plus tard on découvrait quelque mensonge dans leur déposition; mais eux, sans s'intimider, racontèrent ingénûment ce qu'ils avaient vu. Procès-verbal de cet interrogatoire fut dressé, et envoyé aussitôt au parquet de Grenoble. Le ministère public s'en tint là, reconnaissant sans doute l'impossibilité d'expliquer par une imposture le Fait de la Salette.

IX

Les Secrets.

Après l'Apparition, le petit pâtre dit à sa compagne: « La Belle Dame a bien tardé de parler... Je lui voyais remuer les lèvres, mais que disait-elle?» — « Je ne veux pas te le dire, répondit Mélanie, Elle me l'a défendu. » — « Va, elle m'a dit quelque chose à moi aussi, repartit Maximin, mais je ne veux pas te le dire non plus. » C'est ainsi que les enfants connurent qu'ils avaient reçu l'un et l'autre un secret. Leur fidélité à le garder a été admirable pendant les cinq années qui ont suivi l'Apparition; et un illustre évêque y a vu un signe caractéristique de leur véracité (1).

Vers la fin de mars de l'année 1851, M^{gr} l'Evêque de Grenoble apprit par son Eminence le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, que Sa Sainteté Pie IX avait manifesté le désir de connaître le secret des enfants. M. l'abbé Auvergne, secrétaire de l'Evêché, et M. l'abbé Rousselot, vicaire général de Grenoble, se rendirent donc successivement auprès de Maximin et de Mélanie (2). Ils leur firent comprendre que le Souverain Pontife a le droit de juger tous les faits religieux et notamment les apparitions, et, par conséquent, celui de connaître et d'examiner toutes les circonstances de ces faits. Ils ajoutèrent que, le Saint Père voulant connaître le secret des bergers de la Salette, c'était pour ceux-ci un devoir de le lui révéler. Il ne fut pas d'abord facile de décider les enfants à obéir. Mélanie surtout résista longtemps. Elle voyait dans cette

⁽i) Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

⁽²⁾ En 1851, Maximin était au petit séminaire de Grenoble; et Mélanie à Corenc, près Grenoble, dans la maison mère des religieuses de la Providence.

demande un nouveau stratagème, dont on usait, pour lui faire dire ce que la sainte Vierge avait commandé de taire. Mais, une fois persuadés que le Souverain Pontife désirait vraiment en avoir connaissance, tous deux se montrèrent dociles.

Dans les premiers jours de juillet 1851, ils écrivirent eux-mêmes séparément leur secret, dans une des salles de l'évêché de Grenoble, et cachetèrent leur lettre en présence de témoins ecclésiastiques et laïques, désignés par M⁶⁷ l'Evêque. Sa Grandeur chargea ensuite M. Rousselot et M. Gerin, curé de la cathédrale, de porter à Rome cette mystérieuse

dépêche, scellée du sceau de l'Evêché.

Les deux délégués partirent de Grenoble le 6 juillet, et le 18 du même mois, ils obtenaient du Saint Père une audience, dans laquelle ils remirent à Sa Sainteté les lettres des deux Bergers. Le Saint Père lut d'abord celle de Maximin. « Il y a ici la candeur et la simplicité d'un enfant, » dit-il, après cette lecture. Et quand il eut pris connaissance du secret de Mélanie, il devint fort triste, et dit : « Ce sont des fléaux qui menacent la France; elle n'est pas seule coupable; l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe est coupable, et mérite des châtiments. J'ai moins à craindre de l'impiété ouverte, que de l'indifférence et du respect humain. Cen'est pas sans raison que l'Eglise est appelée militante, et vous en voyez ici le capitaine. » C'est là tout ce que l'on sait de plus certain sur les secrets des enfants.

X

Les premiers pèlerins.

Le bruit du merveilleux événement du 19 septembre, ne reste point enfermé dans les limites du canton de Corps. Porté par toutes les voix de la renommée et de la presse, il retentit bientôt par toute la France, et presque dans l'univers entier. De petites relations, écrites en prose et en vers, popularisent la connaissance de l'Apparition; et des ouvrages sérieux, racontant et discutant le fait, ne tardent pas à paraître. En apprenant cette merveilleuse nouvelle, beaucoup d'âmes croient aussitôt à une manifestation de la Mère de Dieu; d'autres, avant d'admettre comme certain un tel prodige, veulent en étudier sérieusement les circonstances et en peser les preuves. Mais tout esprit judicieux sent qu'on ne peut traiter un tel événement avec dédain, ni même avec indifférence, sans s'exposer à rejeter un avertissement du ciel. Soit dévotion, soit désir de voir par soi-même les lieux et les témoins du Fait, on veut visiter la montagne.

Dès le matin du lundi 21 septembre 1846, plusieurs habitants de la Salette se rendent dans le ravin creusé par la Sézia, et à côté de la source appelée dans le pays la petite Fontaine. Quel n'est pas leur étonnement, quand ils voient une eau limpide jaillir avec assez d'abondance, là même où la Belle Dame s'était assise! Jusqu'alors, cette fontaine n'avait coulé qu'à des intervalles irréguliers, après de grandes pluies ou à la fonte des neiges. Le 19 septembre, à midi, les deux enfants, la trouvant tarie, avaient dû étancher leur soif à la Fontaine des Hommes. Coulaitelle le soir du même jour, après la merveilleuse vi-

sion? C'est ce que Maximin et Mélanie ne songèrent point à remarquer. Le lendemain 20 septembre, personne n'alla visiter les lieux de l'Apparition. Mais depuis le lundi 21, cette source a résisté aux plus longues sécheresses, et n'a cessé de répandre ses eaux nées des larmes de Marie, et touchant emblème des grâces qui découlent du Cœur de cette tendre Mère. C'est là que, depuis lors, viennent puiser avec avidité des milliers de pèlerins; et les gouttes de cette eau, répandues par la piété à travers le monde, ont opéré des prodiges. Aussi la petite fontaine a-t-elle changé son nom en celui de Fontaine miraculeuse.

Le dimanche 27 septembre, M. Peytard veut interroger les deux Bergers sur le lieu même du miracle. Il les y conduit donc tous deux. Plusieurs personnes les y accompagnent. Afin de marquer, d'une manière précise, le sentier qu'a suivi la Belle Dame, M. le Maire exige que les deux enfants le parcourent sous ses yeux,

à diverses reprises.

Le lendemain 28, c'est M. Mélin, curé-archiprêtre de Corps, qui gravit la montagne; Mélanie et Maximin le suivent avec cinq autres personnes. Afin de conserver la pierre sur laquelle la sainte Vierge s'était assise, M. Mélin a l'heureuse pensée de la faire descendre à

la cure (1).

Les jours suivants amènent dans le vallon de l'Apparition de nouvelles visites. Le 17 novembre, les membres de la Confrérie des Pénitents de Corps se rendent tous ensemble sur la montagne. Plusieurs personnes de la même paroisse se joignent à eux. Marie Laurent, qui, depuis vingt-deux ans, ne pouvait marcher qu'à l'aide de béquilles, et qui, pendant sept ans, percluse de ses membres, avait été réduite à garder presque continuellement le lit, termine ce jour-là même une neuvaine en l'honneur de la Vierge, apparue à la Salette; elle se recommande donc aux prières des Pénitents. Or, à l'heure même où ceux-ci récitent leur office, sur les lieux de l'apparition, la ma-

⁽¹⁾ De nombreuses parcelles de cette pierre ont été distribuées aux fidèles dans les premières années qui suivirent l'Apparition. Il en reste, néanmoins, un fragment très considérable à la sacristie du sanctuaire de la Salette.

lade se lève seule, marche sans béquilles, et se rend à l'église. Quelques heures après, quand le chant des cantiques l'avertit du retour des pèlerins, elle va se mettre en tête de la procession, entre Mélanie et Maximin qui ouvrent la marche; tous les cœurs tressaillent d'étonnement et de joie.

Le 27 novembre, mille cinq cents personnes se trouvent réunies sur la montagne. Elles viennent de Corps et des paroisses voisines. Un temps affreux, la neige qui tombe à gros flocons, n'ont pu les arrêter. Pendant plus d'une heure, elles stationnent sur la montagne, priant et chantant les louanges de Marie.

Dès le printemps suivant, avant même que les neiges aient disparu, on voit accourir de loin des hommes de tout rang et de tout pays; et ce concours continue durant toute la belle saison. M. l'abbé Bez, chanoine honoraire de Saint-Dié et d'Evreux, sit le pèlerinage au mois de mai 1847, et peu après publia sous ce titre: Pèlerinage à la Salette, le premier ouvrage important qui ait été écrit sur l'Apparition. Au mois de juillet, c'est Mgr l'Evêque de la Rochelle, depuis son Eminence le cardinal Villecourt, qui ne craint pas de faire un voyage d'environ deux cents lieues pour visiter la Salette. C'est sans doute le premier évêque que les habitants de cette paroisse aient rencontré au milieu de leurs pauvres habitations. De retour dans sa ville épiscopale, l'illustre évêque de la Rochelle, voulant faire passer dans toutes les intelligences sa foi au miracle du 19 septembre, fit paraître un ouvrageintitulé: Nouveaux Récits de l'Apparition de la sainte Vierge, sur les montagnes des Alpes.

Le premier anniversaire de l'Apparition approche. Dès la veille, malgré le froid, la pluie et les brouillards, près de 1,500 personnes gravissent la montagne, et y passent la nuit, exposées à toutes les injures de l'air. A une heure après minuit, une immense procession se met en route; elle couvre, pendant presque toute la journée, les neuf kilomètres qui séparent Corps du plateau de l'Apparition; et verse, d'heure en heure, sur ces sommets vénérés, des milliers de pèlerins. Bientôt, cinquante mille visiteurs, parmi lesquels on compte deux cent cinquante prêtres, couvrent la montagne. Et dans cette foule im-

mense, pas le moindre désordre; on n'entend que des chants d'amour à la Reine du Ciel.

Après cela, pourrait-on être surpris d'apprendre que, durant cette première année, le nombre des pèlerins se soit élevé à cent mille? Dans sa lettre datée du 11 juin 1848, Mgr Dupanloup porte à plus de deux cent mille le nombre des visiteurs qui, avant lui, avaient interrogé les témoins ou les lieux de l'Apparition.

ΧI

Premiers fruits.

Un tel concours dans une contrée inconnue, étonne tout esprit attentif; mais qui ne serait frappé plus vivement encore, à la vue de l'impression dont tous les cœurs sont saisis dans ce vallon solitaire, auprès de la miraculeuse source? Il semble que les rayons de la lumière qui environnait l'Apparition brillent encore dans ce ravin, pour dissiper les hésitations et embraser toutes les âmes. Ceux que la foi amène en ces lieux baisent avec dévotion cette terre arrosée des pleurs de Marie; ils s'agenouillent au pied des modestes croix de bois plantées, bientôt après l'Apparition, pour marquer les endroits où la divine Messagère a posé les pieds. On se dispute les brins d'herbe, la terre, les petites pierres qui se sont trouvées sur son passage, et l'on boit à longs traits l'eau bienfaisante qu'elle a fait jaillir du rocher. Est-on venu par curiosité, n'importe; comme sous le poids d'une force surnaturelle, on tombe à genoux, on prie avec les autres, et on se relève croyant. Les larmes du repentir coulent abondantes, et chacun se promet de consoler, par une vie sainte la Vierge de la Salette. Ces détails sont rapportés par tous les auteurs consciencieux qui ont fait l'histoire des premières années du pèlerinage; et les nombreux témoins qui avaient eu sous les yeux le spectacle de cette foi digne des premiers âges, et qui vivaient encore au moment où nous écrivions ces lignes, n'en parlaient qu'a-vec émotion et ravissement. L'élan religieux puisé sur la montagne se répandit aussi à la Salette, à Corps et dans les paroisses voisines. Avant l'Apparition, les habitants de ces montagnes avaient presque oublié les lois de Dieu et de son Eglise. Un grand

nombre d'hommes négligeaient d'accomplir le devoir pascal. Les blasphèmes étaient fréquents. Les jours du Seigneur étaient souvent attristés par une coupable indifférence, ou par de sacriléges travaux. Rarement on observait l'abstinence et les jeûnes pres-

crits (1).

Mais après le grand événement du 19 septembre, la voix des deux Bergers a été plus efficace que ne l'avait été jusque-là celle des pasteurs et des missionnaires. On a vu les églises se remplir, les fidèles se presser autour de la chaire et du tribunal de la pénitence. Dès lors, presque plus de travaux défendus, le dimanche; presque plus de blasphèmes. On était comme atterré sous ce grand coup du Ciel, et on priait avec ferveur. La Table sainte ne resta plus déserte; c'est à peine si, à Corps, trente hommes sur une population de plus de 1,300 habitants, négligèrent l'accomplissement du devoir pascal en 1847.

A la vue d'un tel changement chacun put se dire :

C'est l'œuvre de la Vierge Réconciliatrice.

⁽¹⁾ Tiré, quant à la substance, de Mgr Dupuch.

XII

La Salette et l'Autorité épiscopale.

La paroisse de la Salette appartient au diocèse de Grenoble. Or, ce diocèse, qui honore Marie comme sa patronne, avait pour évêque, au moment de l'Apparition, Mgr Philibert de Bruillard, vieillard vénérable, dont la sagesse égalait la piété. Consulté par un grand nombre de prêtres, sur la conduite à tenir relativement au fait de la Salette, Mgr de Bruillard adressa à son clergé une circulaire, datée du 9 octobre 1846, dans laquelle il défendit, sous peine de suspense, de publier aucun miracle nouveau. Ce serait, en effet, mal servir les intérêts de la religion, que d'accréditer la croyance à un fait merveilleux, avant d'avoir étudié sérieusement sur quels fondements elle repose.

Cependant, le sage prélat recueillait dès lors des lettres nombreuses, des rapports circonstanciés, sur l'Evénement du 19 septembre. Il écoutait les récits des pèlerins, et faisait visiter la montagne et interroger les témoins du prodige, non seulement par MM. les curés de la Salette et de Corps, mais encore par les ecclésiastiques les plus respectables des cantons limitrophes. Il chargeait des prêtres distingués de sa ville épiscopale de lui rendre compte, même par écrit, des impressions qu'ils rapporteraient des lieux soigneusement explorés. Trois mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis l'Apparition, et déjà Mgr de Bruillard avait entre les mains, un volumineux dossier de pièces importantes relatives à ce Fait. C'est alors qu'il nomma, pour examiner ces pièces, deux commissions chargées de donner un avis motivé sur l'Evénement de la Salette. L'une se composait des membres du Chapitre cathédral de Grenoble, l'autre, des directeurs du Grand Séminaire. Leurs rapports,

quoique rédigés séparément et sans aucune entente préalable, sont substantiellement identiques. Les deux Commissions y expriment le vœu qu'on ne décide encore rien, ni pour, ni contre l'Apparition; qu'on n'entrave point le concours des populations sur la montagne merveilleuse, et qu'on étudie attentivement le Fait. Sept mois s'écoulent encore, et le pèlerinage grandit; on parle, en divers lieux, de miracles obtenus par l'invocation de N.-D. de la Salette; et de nombreuses demandes, sollicitant une décision, arrivent de

toute part à l'évêché de Grenoble.

Par son ordonnance du 10 juillet 1847, Mgr de Bruillard nomme donc M. l'abbé Rousselot, chanoine et vicaire général honoraire, et M. l'abbé Orcel, supérieur du Grand Séminaire, commissaires délégués pour faire une enquête sur l'Evénement de la Salette. M. Rousselot et M. Orcel se mettent à la recherche de tous les documents, se rattachant au fait de l'Apparition; ils quittent Grenoble le 27 juillet 1847, parcourent neuf diocèses du midi de la France, et y recueillent les relations des grâces extraordinaires, accordées à l'invocation de la Vierge apparue à la Salette. Le 25 août de la même année, ils se rendent sur les lieux du prodige, interrogent les enfants et plusieurs habitants de Corps et de la Salette, et dressent leur rapport en conséquence (1).

Ce rapport est lu et discuté devant une Commission, présidée par Monseigneur lui-même, et composée des deux vicaires généraux titulaires, des huit chanoines de la cathédrale, du supérieur du Grand Séminaire et des curés des cinq paroisses de la ville épiscopale. Du 8 novembre 1847, au 13 décembre suivant, cette nouvelle Commission tient, à l'Evêché, huit séances, à la suite desquelles Mgr l'Evêque de Grenoble, et la grande majorité des membres de la Commission, restent convaincus de la vérité de l'Apparition du 19 septembre. Les formalités prescrites par les saints canons étant remplies, Mgr de Bruillard avait dès lors le droit de porter, sur l'Apparition, un jugement doctrinal. Un décret du concile de Trente attribue en effet aux évêques le pouvoir

⁽¹⁾ Extrait, quant à la substance, de l'ouvrage de M. Rousselot.

d'approuver et de publier les miracles nouveaux, qui s'opèrent dans leur diocèse; et le cinquième concile de Latran leur reconnait, dans certains cas, le droit de publier, après examen, une révélation. Mgr de Bruillard attendit cependant quatre ans encore. Enfin, cédant aux vœux de son clergé, il fit paraître le remarquable Mandement, dans lequel il déclare l'Apparition du 19 septembre, indubitable et certaine, et autorise le culte de N.-D. de la Salette. Nous devons ici citer au moins quelques passages de cet acte mémorable.

« Nous appuyant sur les principes enseignés par le Pape Benoit XIV, et suivant la marche tracée par lui dans son immortel ouvrage, De la béatification et de la canonisation des saints;

« Vu la relation écrite par M. l'abbé Rousselot, l'un de nos vicaires généraux, et imprimée sous ce titre :

La vérité sur l'Evénement de la Salette...;

« Ouï les discussions en sens divers, qui ont eu lieu devant nous sur cette affaire, dans les séances des 8, 15, 16, 17, 22 et 29 novembre, 6 et 13 décembre 1847;

« Vu pareillement ou entendu ce qui a été dit ou écrit depuis cette époque, pour ou contre l'Evéne-

ment;

« Considérant en premier lieu, l'impossibilité où nous sommes d'expliquer le fait de la Salette, autrement que par l'intervention divine, de quelque manière que nous l'envisagions, soit en lui-même, soit dans ses circonstances, soit dans son but essentiellement religieux;

« Considérant en second lieu, que les suites merveilleuses du fait de la Salette sont le témoignage de Dieu lui-même, se manifestant par des miracles, et que ce témoignage est supérieur à celui des hommes et à leurs

objections;

« Considérant que ces deux motifs, pris séparément, et à plus forte raison réunis, doivent dominer toute la question, et enlever toute espèce de valeur à des prétentions ou suppositions contraires, dont nous déclarons avoir une parfaite connaissance;

« Considérant enfin, que la docilité et la soumission aux avertissements du Ciel, peut nous préserver des nouveaux châtiments, dont nous sommes menacés, tandis qu'une résistance trop prolongée peut nous exposer à des maux sans remède;

« Sur la demande expresse de tous les membres de notre vénérable Chapitre, et de la très grande

majorité des prêtres de notre diocèse;

« Pour satisfaire aussi la juste attente d'un si grand nombre d'âmes pieuses, tant de notre patrie que de l'étranger, qui pourraient finir par nous reprocher de tenir la vérité captive;

« L'Esprit-Saint et l'assistance de la Vierge immaculée de nouveau invoqués, nous déclarons ce qui suit :

- « Art. 1er. Nous jugeons que l'Apparition de la sainte Vierge à deux Bergers, le 19 septembre 1846, sur une montagne de la chaîne des Alpes, située dans la paroisse de la Salette, de l'archiprêtré de Corps, porte en elle-même tous les caractères de la vérité, et que les fidèles sont fondés à la croire indubitable et certaine.
- « ART. 2. Nous croyons que ce fait acquiert un nouveau degré de certitude, par le concours immense et spontané des fidèles sur le lieu de l'Apparition, ainsi que par la multitude des prodiges qui ont été la suite dudit Evénement, et dont il est impossible de révoquer en doute un très grand nombre, sans violer les règles du témoignage humain.

« Art. 3. — C'est pourquoi, pour témoigner à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie, notre vive reconnaissance, nous autorisons le culte de N.-D. de la Salette; nous permettons de le prêcher et de tirer les conséquences pratiques et morales qui ressortent de

ce grand Evénement.

« Donné à Grenoble, le 19 septembre 1851.

« + PHILIBERT,

« Evêque de Grenoble. »

L'Apparition est donc désormais un fait jugé par le tribunal ecclésiastique, dans le ressort duquel elle a eu lieu. Les témoins ont été entendus; on a pesé la valeur de leur témoignage, la sentence canonique a été rendue; désormais la mission des enfants est finie, celle de l'Eglise commence. Si à l'avenir ces enfants étaient infidèles aux grâces qu'ils ont reçues, le fait de la Salette n'en saurait être ébranlé.

Comme on l'a remarqué, le Mandement autorisant le culte de N.-D. de la Salette, porte la date du 19 septembre 1851. Ce n'est néanmoins que le 16 novembre suivant qu'il fut lu, dans les 600 églises ou chapelles du diocèse, à la grande joie de la presque totalité du clergé. Avant de le publier, Mgr de Bruillard avait voulu le soumettre au jugement du cardinal Lambruschini, préfet de la Congrégation des Rites. Son Eminence ayant indiqué quelques légères modifications, Monseigneur s'empressa de suivre ses conseils. Le jugement doctrinal sur le fait de la Salette fut accueilli, avec bonheur, par les nombreux fidèles qui, par toute la France et dans le monde, croyaient déjà à l'Apparition de la Mère de Dieu. Avec l'autorisation de la censure pontificale, le Mandement du 19 septembre 1851 fut publié à Rome dans divers journaux; et un grand nombre d'évêques donnèrent leur adhésion au jugement de Mgr de Bruillard, les uns d'une manière publique, les autres dans des lettres privées.

Un second Mandement, daté du 1er mai 1852, annonce la bénédiction solennelle de la première pierre du sanctuaire, qu'on entreprend de bâtir sur la montagne de l'Apparition. Par le même acte, M^{gr} l'Evêque de Grenoble institue la Société des Missionnaires de la Salette, destinés à être les gardiens du pèlerinage, et à faire connaître les enseignements de la divine Messagère.

La cérémonie de la pose de la première pierre du nouveau sanctuaire eut lieu le 25 mai 1852. Elle fut présidée par M^{gr} de Bruillard, assisté de M^{gr} Chatrousse, évêque de Valence. La montagne se couvrit en ce jour de 15,000 pèlerins.

XIII

Rome et la Salette.

Autorisé par M^{\$\st\$} l'Evêque de Grenoble, le culte de N.-D. de la Salette a été béni par l'immortel Pie IX, qui était, depuis quelques mois seulement, assis sur le siège de saint Pierre, quand eut lieu l'Apparition. Il semble qu'en se montrant alors inondée de pleurs et environnée de gloire, la Vierge ait voulu présager à cet auguste Pontife, toutes les douleurs et tous les triomphes de son règne. C'est peu après la publication du jugement doctrinal de M^{\$\st\$} l'Evêque de Grenoble, que Sa Sainteté se plut à répandre des trésors spirituels sur les pèlerins, sur les Missionnaires de la Salette et sur les membres de la Confrérie établie sur la montagne.

Un rescrit du 24 août 1852, déclare privilégié à perpétuité, le maître-autel du sanctuaire de la Salette. Un autre rescrit du 26 du même mois, permet, à tous les prêtres qui vont à la Salette, de dire la messe votive de la sainte Vierge, tous les jours, excepté les

grandes fêtes et les féries privilégiées.

Par un bref daté du même jour, Sa Sainteté accorde, entre autres faveurs, aux membres de la Confrérie de N.-D. de la Salette, une indulgence plénière: 1° à leur entrée dans l'association; 2° à l'article de la mort; 3° une fois chaque année, le jour de la fête principale de la Confrérie. Cette association, que la bénédiction du Saint Père a fécondée, remonte au commencement du pèlerinage. M. Louis Perrin qui, quelques jours après l'Apparition, succéda, comme curé de la Salette, à M. Jacques Perrin, sentit bientôt le besoin d'enrôler ses paroissiens sous la bannière de la Vierge, descendue sur l'une de leurs montagnes, pour réconcilier les pécheurs avec son divin Fils. Avec l'autorisation de

Msr l'Evêque, il ouvrit, dans le cours du mois de mai 1848, un registre, où les habitants de la Salette s'empressèrent de faire inscrire leurs noms, protestant par cette démarche qu'ils voulaient être dociles aux enseignements de la divine Messagère. De nombreux pèlerins, dès qu'ils eurent connaissance de cette association, voulurent en faire partie, de sorte qu'après quinze mois d'existence, la Confrérie de N.-D. Récon-

ciliatrice de la Salette compta 16,000 associés.

Un bref du Souverain Pontife, daté du 7 septembre 1852, l'érigea en Archiconfrérie, et lui conféra la faculté de communiquer les privilèges dont elle est enrichie, aux autres associations, qui se formeraient dans le monde sous le même vocable. Dès 1873, le nombre des Confréries affiliées à l'Archiconfrérie de N.-D. de la Salette, s'élevait à plus de 400, répandues par tout l'univers, et surtout en France, en Italie, en Belgique, en Espagne, en Hollande et en Angleterre. Les fidèles qui en font partie sont innombrables.

Par un bref, daté du 3 septembre 1852, le Saint Père accorde une indulgence plénière à tous ceux qui visitent le sanctuaire du pèlerinage. Par un autre bref du même jour, une indulgence plénière est accordée aux fidèles, qui suivent les exercices des missions ou des retraites prêchées par les Missionnaires de la

Salette.

Nous ne parlerons pas de toutes les autres faveurs spirituelles, par lesquelles le Souverain Pontife a encouragé la dévotion à Marie, apparue sur une montagne des Alpes; mais nous devons dire, que tous les auteurs qui en traitent mentionnent, un indult du 2 décembre 1852, permettant de solenniser chaque année l'anniversaire de l'Apparition (ipso Apparitionis die), le 19 septembre, ou le Dimanche suivant, dans toutes les églises du diocèse, par une messe solennelle et le chant des vêpres en l'honneur de la sainte Vierge, et autorisant tous les prêtres du diocèse de Grenoble, à honorer la mémoire de cette Apparition, memoriam hujus Apparitionis recolere, par la récitation de l'Office et la célébration de la messe du Patronage de la sainte Vierge.

On sait, de plus, que depuis le 6 août 1867, le culte de N.-D. de la Salette a été établi publiquement à Rome.

Avec l'autorisation de Son Eminence le cardinal Patrizi, vicaire de Sa Sainteté, un tableau, représentant l'Apparition, est exposé à la vénération des fidèles, dans l'église du Saint-Sauveur in thermis; et dans la même église, la Confrérie de N.-D. Réconciliatrice a été érigée par son Eminence le Cardinal-Vicaire le 19 septembre 1870, et enrichie de nombreuses indulgences le 16 octobre de la même année.

XIV

Guérisons merveilleuses obtenues par l'invocation de N.-D. de la Salette.

La foi simple avec laquelle un grand nombre d'âmes invoquèrent N.-D. de la Salette, presque aussitôt après sa glorieuse manifestation à deux pauvres pâtres, ne tarda pas d'être récompensée. Le Ciel vint, par des prodiges opérés sur la montagne, et par tout l'univers, témoigner aussi de la vérité de l'Apparition.

M. l'abbé Perrin (1), prêtre d'un esprit sérieux, qui, pendant les premières années du pèlerinage, a desservi le sanctuaire, nous a laissé de précieux manuscrits. Or, voici ce que nous y lisons: « En 1849, les lettres et les autres témoignages que nous avons entre les mains, portent au moins à 80, le nombre de guérisons merveilleuses obtenues, depuis deux ans et demi. » Trois ans et six mois après le 19 septembre 1846, M. Perrin écrivait encore: « Nous pouvons, les pièces en mains, attester que plus de 250 guérisons ont été obtenues par l'invocation de N.-D. Réconciliatrice de la Salette, et par l'usage de l'eau de la Fontaine miraculeuse. »

Dans ses ouvrages sur l'Apparition, qui tous ont étéécrits après de sérieuses recherches, et sont revêtus de l'approbation de Mgr l'Evêque de Grenoble, M. l'abbé Rousselot rapporte près de cinquante guésons extraordinaires, attestées par des témoins graves et consciencieux. Les archives du pèlerinage possèdent quatre volumes de lettres, qui, pour la plupart, rendent compte de faveurs signalées, dues à la médiation de N.-D. Réconciliatrice. Les Annales de la Salette, qui depuis mai 1865, paraissent tous les

⁽¹⁾ Frère de M. le curé de la Salette, et son coadjuteur.

mois avec l'approbation de Mgr l'Evêque de Grenoble, ont souvent à publier des faits de ce genre; encore ne reproduisent-elles pas toutes les relations, qui arrivent au pèlerinage de toutes les contrées de la terre. On comprendra donc qu'il nous est impossible d'énumérer, dans cet opuscule, toutes ces faveurs de la Vierge de la Salette. Encore moins, pourrons-nous en donner le récit; mais nous devons faire connaître brièvement celles, qui ont été l'objet d'une enquête canonique, et qui ont été jugées vraiment miraculeuses par les tribunaux ecclésiastiques, desquels elles ressortissaient.

La première est la guérison opérée le 21 novembre 1847, en la personne de M^{ne} Marie-Antoinette Bollenat, d'Avallon (Yonne). Le docteur Gagniard, qui donna ses soins à M^{ne} Bollenat, depuis 1830 jusqu'à 1847, décrit ainsi l'état de la malade:

• Mne Bollenat, âgée de trente-trois ans, avait eu une bonne santé jusqu'à l'âge de douze ans. A cette époque, elle fut jetée à terre, et accablée de coups par une femme, qui, en même temps, lui appuya violemment le genou sur la poitrine et sur la région épigastrique. A partir de ce moment, elle a toujours souffert de l'estomac; et, un an après, en 1828, les vomissements commencèrent et se continuèrent, avec quelques rares intermittences, jusqu'en 1843. Depuis ce temps, les vomissements n'ont point cessé, c'est-à-dire que le moindre aliment, une cuillerée de lait, de bouillon, d'eau même, était presque toujours rejetée.

« En 1840, les douleurs d'estomac devinrent intolérables au moindre contact. A peine la main effleurait-elle la peau, qu'une syncope, produite par la douleur, se manifestait. Je profitai d'une de ces syncopes pour palper la région épigastrique, où je découvris alors une tumeur grosse comme un œuf. Cette tumeur allait toujours en augmentant, et, dans ces derniers temps, elle occupait la région épigastrique entière. Elle n'offrait aucun des caractères d'un anévrisme, je la crus squirreuse.

« Les syncopes devenaient de plus en plus fréquentes et longues. Elles duraient de dix minutes à une, deux, et même une fois trois heures, et cela au moin-

dre contact. Les douleurs, le séjour au lit depuis trois ans, la diète absolue avaient réduit la malade à un état de maigreur et de faiblesse extrême. Sa voix était éteinte; fièvres, sueurs nocturnes, douleurs épigastriques atroces... Depuis huit jours, on n'avait pu changer la malade de lit... Je la quittai en prévenant les parents que je ne pouvais plus rien faire, que tout remède était inutile, et qu'il fallait laisser mourir cette pauvre fille en

repos, ce qui ne pouvait tarder.

a Tel était l'état, où se trouvait Antoinette Bollenat, le 19 novembre 1847. Je n'y retournai pas le 20; mais le 22, on vint me dire que le 21 au soir elle était guérie. Je ne crus pas d'abord à cette guérison; mais le lendemain 23, quand je vis la malade levée, venant au-devant de moi avec un air de bonheur indicible, restant debout tout le temps de la visite; quand je la trouvai sans douleur, digérant tout, ne vomissant plus rien; quand j'eus palpé avec force et avec le plus grand soin, les régions naguère si douloureuses; quand surtout je ne sentis plus de tumeur, il fallut bien me rendre à l'évidence.

« Depuis cette époque, Antoinette Bollenat marche, mange et dort, comme on le fait en parfaite santé... en foi de quoi j'ai délivré le présent certificat que je déclare sincère et véritable.

« Avallon, le 4 décembre 1847.

« GAGNIARD,

« docteur médecin. »

Comment s'était opéré, dans l'état de la malade, un changement si prodigieux? M¹⁰ Bollenat avait fait en l'honneur de N.-D. de la Salette, une neuvaine pendant laquelle elle avait pris chaque jour trois cuillerées d'eau de la Fontaine miraculeuse. Or, le 21 novembre 1847, dernier jour de la neuvaine, quelques heures après avoir pris sa dernière cuillerée d'eau de la Salette, elle se trouva subitement et complètement guérie. Mgr Mellon-Jolly, archevêque de Sens, nomma une commission pour examiner ce fait prodigieux, et après les procédures canoniques, il prononça son jugement:

« Mellon-Jolly, par la miséricorde divine... archevêque de Sens....

« Vule rapport de la commission, nommée par nous le 24 janvier 1848, pour procéder à une enquête juridique sur les faits relatifs à une guérison extraordinaire, arrivée à Avallon le 21 novembre 1847, sur la personne d'Antoinette Bollenat, après une neuvaine à

la très sainte Vierge;

« Vu les interrogatoires des témoins et médecins... vu les certificats et pièces annexés à ces interrogatoires... après avoir pris l'avis de notre conseil, le saint Nom de Dieu invoqué, déclarons... que la guérison d'Antoinette Bollenat, opérée le 21 novembre 1847, après une neuvaine à la très sainte Vierge, invoquée sous le nom de N.-D. de la Salette, présente toutes les conditions et tous les caractères d'une guérison miraculeuse et constitue un miracle du troisième ordre.

« Donné à Sens, le 4 mars de l'an de grâce 1849.

« + MELLON,

a Archeveque de Sens. »

Par l'usage de l'eau de la Fontaine miraculeuse, M. l'abbé Martin, clerc minoré du diocèse de Verdun, malade depuis trois ans, s'est vu instantanément guéri le 1^{er} janvier 1849, premier jour d'une neuvaine en l'honneur de N.-D. de la Salette. Les directeurs et plus de cent élèves du Grand Séminaire, qui furent les témoins de cette guérison, y virent tous un miracle obtenu par la médiation de la Vierge Réconciliatrice. Un jugement de Mgr l'Evêque de Verdun, rendu le 1^{er} août 1849, déclare incontestable et certain le fait de cette guérison instantanée et bien soutenue.

Citons encore la sentence épiscopale portée par Mgr Villecourt, quelque temps avant son élévation au car-

dinalat:

« Clément, par la grâce de Dieu, etc..., évêque de

la Rochelle et de Saintes, etc...

« Après avoir entendu plusieurs fois M. Dières-Monplaisir, curé doyen de la paroisse de Saint-Martin, ile de Ré, dans notre diocèse, sur la guérison subite d'une de ses paroissiennes, M^{me} Bonnet, atteinte depuis plusieurs années, d'une maladie qui était jugée par tout le monde incurable et qui, néanmoins, a été radicalement guérie à la suite d'une neuvaine faite à N.-D. de la Salette :

« Oui le témoignage spontané et impartial de plusieurs personnages ecclésiastiques et séculiers, hors de tout soupçon de supercherie et d'imprudence, qui avaient vu et connu ladite dame durant sa langueur, qu'ils avaient, ainsi que tant d'autres, regardée comme mortelle;

« Après avoir fait un examen attentif et sérieux du procès-verbal demandé à M. Kemmerer, docteur médecin dans l'île de Ré, lequel avait attesté l'impuissance absolue de tous les remèdes humains à l'égard de ladite malade, dont il atteste cependant la guérison authentique et sur humaine. - Notre conseil réuni et consulté; les lumières du Saint Esprit invoquées, avons prononcé et prononçons, que la guérison instantanée de ladite dame Bonnet ne peut être attribuée qu'à une intervention surnaturelle. Et que cette guérison, qui s'est opérée subitement et contre toute prévision humaine, a eu lieu à la suite de la neuvaine ci-dessus mentionnée, à N.-D. de la Salette. Nous ne balancons pas à croire que ce fait merveilleux est dû à la protection de la Reine du Ciel, qui a voulu récompenser par ce nouveau bienfait la confiance et la piété de sa fidèle servante, en ajoutant ce prodige à tant d'autres qui, de nos jours, attestent les heureux résultats de l'intercession de Marie auprès de son Fils.

« Donné à la Rochelle, le 12 janvier 1855.

« + CLÉMENT,

« Evêque de la Rochelle et de Saintes. »

XV

Conversions remarquables.

Réconcilier les hommes avec son divin Fils, telle est la mission qu'est venue remplir la Vierge Marie sur la montagne de la Salette. Aussi des conversions éclatantes ont été un des principaux fruits de son Apparition; et on l'a invoquée dès les commencements, sous le titre de N.-D. Réconciliatrice des pécheurs.

Nous avons déjà dit un mot de l'élan religieux, et du changement extraordinaire qui se manifestèrent en 1847, à la Salette, à Corps, et dans les pays voisins; mais depuis, que de prodiges de grâces opérés par la

médiation de la Vierge de la Salette!

Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, qui a visité la montagne en 1854, n'a pas craint de publier, qu'à ses veux, une des grandes merveilles religieuses de notre époque, c'est la conversion des hommes, qui, dans le pèlerinage de la Salette, sont passés subitement de l'indifférence ou du vice, à la plus ardente piété. « Un grand nombre de pécheurs endurcis, ajoute cet illustre prélat, ont aussi été convertis par les prières, les neuvaines et les pèlerinages que leurs amis avaient faits pour eux à N.-D. de la Salette. Beaucoup de ces faits sont connus dans l'intérieur des familles; mais on comprend qu'il est impossible de les révéler au public... » Il en est cependant un certain nombre qui ont pu être publiés sans indiscrétion, soit dans les ouvrages écrits sur l'Apparition du 19 septembre, soit dans les Annales de N.-D. de la Salette. Nous allons en reproduire quelques-uns. — Le 19 septembre 1855, le rédacteur d'un journal à la façon du Siècle, devenu pèlerin de la Salette, racontait ainsi sa conversion à un prêtre dont il avait servi la messe au pèlerinage, ce jour-là même.

« Vous voyez dvant vous, un vieux pécheur, un

converti de la Salette, et je fais pénitence en servant la messe... Voici comment je suis ici..... Ayant souvent l'occasion d'insérer dans les colonnes de mon journal, des articles relatifs au miracle récent de la Salette, je résolus, il y a trois ans, de pousser, jusqu'ici, mes courses de vacances, non pas pour m'édifier, ni pour défendre la vérité, je ne supposais pas qu'il y eût vérité....

« Arrivé ici, je n'y rencontrai ni superstition, ni cupidité, ni ruse, pas même cette habileté qu'on met aujourd'hui partout, et au lieu d'y trouver des armes contre les adversaires, je me sentis désarmé moi-même. Je partis fort pensif... Croiriez vous que, toute cette année, je ne pus me défaire de cette pensée de la Salette? Cela me revenait toujours et me troublait. Enfin, je pris un jour la résolution d'y retourner secrètement, pour l'acquit de ma conscience, et de voir sérieusement, sans prévention, ce qu'il en était. Je tins parole, et j'y passai plusieurs jours... J'assistai à plusieurs exercices et j'y priai Dieu : je fus touché, très ébranlé; mais pas encore converti. Comment faire? Comment dire que je désertais mes opinions avancées sur certains points, pour me faire précisément une conquête de la Salette.

« Je m'en revins plus troublé que la première fois... Tout ce que j'avais lu dans saint Augustin me revenait en mémoire; et je voyais avec effroi qu'il en était ainsi de moi, que je croyais plus que je ne voulais croire, et surtout plus que je ne voulais faire. Fatigué de cette lutte, dans un de ces moments que Dieu ménage à notre faiblesse, je pris de nouveau la résolution de venir une troisième fois sur cette terre, et d'en sortir vainqueur ou vaincu, chrétien pratiquant, ou comme autrefois, franchement opposé; pas de demi-mesures, pas de ligne oblique : droit au but. Dès lors, je fus tranquille; mais cette résolution prise, je sentis déjà que je penchais d'un côté beaucoup plus que de l'autre; et comme j'avais du temps devant moi, je me disais : s'il le faut, je le ferai. Je suis revenu, j'y ai fait une retraite; mon confesseur m'a jugé digne d'être admis à la sainte Communion: toutes mes perplexités se sont évanouies. Je sens mes fautes et ma faiblesse, et comme j'ai donné l'exemple à

ma famille et à mes amis, de l'indifférence et de la lâcheté en religion, je suis résolu de me poser franchement dès en arrivant. D'ailleurs, cela devient une nécessité; depuis deux ans, on sent autour de moi que je ne suis plus le même; et je ne veux pas rester dans un demijour. J'apprends à servir la messe, parce qu'au besoin je veux faire comme des hommes que je respecte et que j'estime, montrer à tous qu'étant chrétien, je n'en rougis pas; c'est tout à la fois une pénitence et une

justice (1). »

Le 8 septembre 1868, à six heures du soir, un nombreux clergé est réuni dans l'abside du sanctuaire de N.-D. de la Salette. Les pèlerins se pressent de chaque côté du chœur. Mgr l'Evêque de Grenoble, arrivé la veille au pèlerinage, se rend, revêtu du surplis et de l'étole, devant l'autel de l'Immaculée Conception. Voici qu'une personne, jeune encore, vêtue de blanc, traverse les rangs serrés des pèlerins. Tous les regards sont tournés vers elle; et sur ses traits on n'a pas de peine à lire la joie et les douces émotions qui pénètrent son âme. C'est une dame protestante, alliée à une des grandes familles du midi de la France, la famille de Foresta. Depuis quelques jours, elle se trouve sur la montagne, où elle a accompagné une de ses parentes. La lumière de la Foi a brillé aux regards de son intelligence. Elle reconnaît que la religion catholique est la seule véritable, et elle prie Monseigneur de la réconcilier avec l'Eglise. Craignant avec raison que le baptême reçu dans sa secte, n'ait été invalide, elle demande à Sa Grandeur de faire couler sur son front l'eau sainte qui purisse les âmes. Elle sollicite cette faveur avec une conviction si sincère, avec un calme si profond, qu'il n'est pas possible de la lui différer ; Mgr l'Evêque de Grenoble lui administre donc le Baptême, et immédiatement après, la Confirmation (2).

Une famille comptait huit membres: trois sœurs et cinq frères, dont quelques-uns avaient oublié leurs devoirs de chrétiens. Pour obtenir leur retour aux pratiques religieuses, une neuvaine et un pèlerinage fu-

⁽¹⁾ Sanctuaire de Marie, par l'abbé Boisnard.

⁽²⁾ Annales de N.-D. de la Saletle, septembre 1868.

rent faits à N.-D. de la Salette. On jugera si la Vierge Réconciliatrice a exaucé les prières qui lui ont été adressées. Aucun des membres de cette famille dont le moins âgé avait soixante-cinq ans, n'habitait la même commune. Tous, cependant, après s'être confessés, se sont réunis auprès d'un de leurs frères infirme. La réunion a commencé le soir. Le lendemain, tous, sauf l'infirme, sont allés ensemble à l'église. C'était un jour de semaine. Ils ont entendu la messe; et tous se sont approchés de la Table sainte en même temps, avec deux belles-sœurs et trois nièces qui s'étaient adjointes à eux. Après la messe, on a porté la sainte Communion à l'infirme. Deux de ses frères portaient le dais ; deux autres, des cierges allumés; tous accompagnaient le saint Sacrement. On ne peut rendre l'émotion produite dans tout le pays par le spectacle touchant qu'offrait cette cérémonie. — Ces admirables frères ne se sont séparés qu'après avoir chanté ensemble un cantique d'actions de grâces. Celui d'entre eux qui s'est retiré le premier a dit aux autres, en les quittant : « Si nous ne pouvons nous réunir sur la terre, qu'au moins nous nous retrouvions tous au Ciel. » Il est mort le 17 mai 1868 (1).

On a vu des pécheurs briser tout à coup la chaîne de leurs criminelles habitudes, aussitôt après avoir pris quelques gouttes d'eau de la fontaine miraculeuse mêlées. à leur insu, à leurs aliments ou à leur boisson. La lecture des Annales de la Salette a suffi pour opérer des conversions remarquables, dont les relations sont entre nos mains. Des missions entreprises dans les circonstances les plus difficiles, et placées sous la protection de N.-D. de la Salette, ont eu le plus brillant succès; et partout où est établi le culte de la Vierge Réconciliatrice ont été recueillis des fruits abondants de salut. Nous pourrions publier les témoignages de saints prêtres, de missionnaires zélés, attestant qu'à la prédication des enseignements de l'Apparition, est attachée une efficacité merveilleuse, pour ébranler et toucher les cœurs les plus endurcis.

⁽¹⁾ Annales de N.-D. de la Salette, février 1869. C'est dans le diocèse de Carcassonne qu'a eu lieu cette touchante réunion fraternelle.

Quelques mois après le 19 septembre 1846, Mgr Villecourt écrivait : « Le moment de ma visite pastorale étant venu, je crus, dans les avis que je n'ai jamais manqué de donner contre le blasphème et la profanation dessaints jours, pouvoir appuyer mes paroles des menaces et des recommandations de la Reine du Ciel. J'en parlai successivement dans vingt paroisses. Je dois dire que, partout, j'étais frappé de l'attention que l'auditoire donnait à mes récits. Une protection sensible du Ciel m'offrait dans chaque église, une grande variété de langage. J'ai souvent remarqué que mes auditeurs étaient attendris jusqu'aux larmes, ce que j'attribuais sans peine à l'assistance de Marie. Dans aucun lieu ne s'est manifesté le moindre signe d'incrédulité (1). »

La conclusion de ce chapitre sera celle même que tirait du sujet que nous traitons, Mgr l'Evêque de Birmingham: « Ce sont là, écrivait-il, des faits que des catholiques ne chercheront pas à expliquer par des causes naturelles. Ils supposent nécessairement l'intervention de la grâce divine. Des grâces ordinaires n'expliqueront pas une suite de conversions si multipliées, que celles qui ont été obtenues par le pèlerinage et la dévotion à N.-D. de la Salette. Le doigt de Dieu est là (2)! »

⁽¹⁾ Nouveaux récits, etc., par Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle. (2) La sainte Montagne de la Salette, par Mgr Ullathorne.

XVI

Les contradictions.

Une œuvre que Dieu a marqué du sceau des prodiges n'est point pour cela à l'abri des contradictions. La vérité n'a jamais pu se faire jour qu'en dissipant les nuages de l'erreur. Pour combattre l'Apparition de la Salette, on vit d'abord entrer en lice ces journaux que le surnaturel irrite, et qui ne reculent devant l'emploi d'aucun moyen pour faire la guerre aux miracles.

Le National, le Censeur de Lyon, le Patriote des Alpes, le Siècle s'efforcèrent à l'envi d'étouffer le retentissement d'un fait, qu'ils appelaient une imposture.

Ennemis irréconciliables du culte de la sainte Vierge, les protestants se mirent aussi de la partie. Enfin, le miracle du 19 septembre trouva des adversaires jusque parmi les catholiques, et même dans les rangs du clergé. Sur ce sujet, contentons-nous de dire que quelques ecclésiastiques réunirent toutes les objections soulevées contre l'Apparition, dans un écrit intitulé: Mémoire au Pape, dont ils envoyèrent le manuscrit au Souverain Pontife, et qu'ils livrèrent en même temps à l'impression et à la publicité.

« Douloureusement étonné de cette injure qui « était faite au Saint Siège, écrit à ce sujet Mgr « Ginoulhiac, alors évêque de Grenoble (1), nous nous « empressâmes d'adresser à N. S. Père le Pape, avec

⁽¹⁾ Le mémoire au pape parut en 1854. A la fin de l'année 1852, Mgr de Bruillard, auquel un âge avancé faisait trouver plus lourd encore le fardeau de l'épiscopat, avait offert sa démission, et s'était retiré dans la solitude de Montfleury, près Grenoble pour y terminer dans la retraite, sa longue carrière remplie de mérites. L'illustre auteur de l'Histoire du dogme catholique, Mgr Ginoulhiac, lui succèda sur le siège de saint Hu-

« l'expression de notre douleur, une protestation « contre cette publication même, et nous suppliâ-« mes Sa Sainteté de tracer la règle de conduite, que « nous avions à suivre, dans une circonstance qui nous

« paraissait aussi grave que délicate.

« Dans la réponse que le Souverain Pontife a dai-« gné nous adresser, après nous avoir raconté qu'il « avait reçu d'abord un Mémoire anonyme sur « l'affaire de la Salette, et puis le même Mémoire « imprimé, il flétrit cette publication en des termes « que la bonté paternelle qui le caractérise a, sans

« doute, voulu encore adoucir.

« quement.

« Lorsque nous avons reconnu, dit le Saint Père, « que l'opuscule imprimé, n'était autre que le manus-« crit qui nous avait été adressé, nous n'avons pu « ne pas nous étonner de cette manière d'agir d'hom-« mes inconnus qui, au mépris des principes mêmes « de la politesse la plus vulgaire, pour ne rien dire de « plus, ont certainement prétendu nous susciter des « embarras par la publication anonyme de cet écrit... « Abordant ensuite successivement la question du « Fait (de la Salette) et celle de la dévotion, le Saint « Père ajoute : Quant au Fait qui a été publié en tant de « manières et qui a été reconnu par l'Evêque, votre « prédécesseur, sur des preuves et des documents que « vous avez certainement en main, rien ne s'oppose, « dès que vous le trouverez à propos, à ce que vous « puissiez l'examiner de nouveau et le démontrer publi-

« Quant à la dévotion, le Souverain Pontife nous « exhorte à prendre garde en toutes manières que la « dévotion et la piété filiale envers la Reine du Ciel, « qui fleurit si heureusement dans notre diocèse, s'y « maintienne et prenne de jour en jour de nouveaux « accroissements. Puis il ajoute ces paroles remar- « quables : Et, s'il en est besoin, c'est un devoir de « votre charge et de votre sollicitude pastorales d'in- « former votre troupeau des périls, qui environnent « cette même dévotion et de le prémunir contre eux. « En présence de ces graves avertissements du Chef

gues. Préconisé évêque de Grenoble le 7 mars 1853, il fit, le 7 du mois de mai suivant, son entrée dans sa ville épiscopale.

« suprême de l'Eglise, n'est-il pas évident que nous « devons nous expliquer sur ce mémoire.... et il nous

« sera malheureusement facile, de vous y faire remar-

« quer, des réticences graves et réfléchies, des asser-

« tions hasardées, ou même certainement fausses, des

« allégations sans fondement... enfin, des insinuations

« insidieuses, quand elles ne sont pasouvertement mal-

« veillantes. »

Dans son mandement du 4 novembre 1854, d'où nous avons extrait le passage, que nous venons de citer, Mgr Ginoulhiac réfute avec une force et une précision de logique remarquables, toutes les objections contenues dans le Mémoire au Pape, et il « condamne la « publication de cet écrit comme étant injurieuse « au Saint Siège et ayant été faite sans autorisa- « tion, contrairement aux canons, aux décrets du « Concile de Lyon et aux statuts de son diocèse. Il « condamne de plus le livre en lui-même, comme con- « tenant des allégations ou imputations injurieuses « pour son vénérable prédécesseur et pour des prê- « tres respectables de son diocèse, et, en outre, des « assertions au moins irrespectueuses à l'égard d'une « dévotion qui y est légitimement établie et autorisée. »

XVII

Affaire de Lamerlière.

Avant l'année 1853, les contradicteurs de la Salotte soutinrent que les deux enfants n'avaient rien vu sur la montagne, que Maximin s'était rétracté à Ars.

Ce fut vers la fin de septembre 1850, que Maximin eut une entrevue avec le vénérable M. Vianney, curé d'Ars. Il a toujours assuré avec fermeté ne s'y être jamais démenti. Et si on ne sait par quel malentendu M. Vianney conçut, à la suite de cet entretien, quelques doutes sur l'Apparition, il est certain que depuis il y a cru sincèrement. Il a eu recours à Notre-Dame de la Salette; il a encouragé les âmes à l'invoquer avec confiance; et il a obtenu aussi par son intercession des grâces extraordinaires, comme on s'en convaincra en lisant son histoire. En sorte que les hésitations de quelques jours de ce prêtre vénérable, faisant place à une ferme conviction, confirment au lieu d'infirmer le fait de la Salette.

Plus de six ans après l'Apparition, un des adversaires du miracle adopta un nouveau plan de campagne, sans prendre garde qu'il renversait tout l'échafaudage des suppositions précédemment entassées. Il imagina de mettre en scène M^{ne} de Lamerlière, et de lui prêter le rôle de la Belle Dame, apparue aux deux Bergers. Cette fable à laquelle personne ne croyait moins que ceux qui l'avaient inventée, trouva place néanmoins dans les écrits des contradicteurs du Fait de la Salette, et même dans le Mémoire au Pape.

Née d'une famille honorable, près de Saint-Marcellin (Isère), M^{ne} de Lamerlière était alors d'un âge assez avancé. Elle avait consacré sa vie aux bonnes œuvres. Par intervalle cependant, elle avait manifesté certaines excentricités qui lui avaient attiré la risée du public, avec la réputation d'esprit faible. Ne pouvant supporter l'imputation calomnieuse dont on la chargeait, le 8 octobre 1854, elle assigna en diffamation devant le tribunal civil de Grenoble, deux des principaux contradicteurs du Fait de la Salette, leur demandant 20,000 fr. de dommages-intérêts.

L'affaire est introduite à l'audience du 25 août 1855. M^{ne} de Lamerlière est déboutée de sa demande. Elle interjette appel de ce jugement; et, le 27 avril 1857, l'affaire est présentée devant la cour impériale de Grenoble, qui n'accorde pas non plus à M^{ne} de Lamer-

lière les dommages-intérêts qu'elle réclame.

Il est à remarquer que le Fait de la Salette était en dehors du procès et de la sentence (1). Les adversaires de l'Apparition avaient-ils eu l'intention de nuire à M^{11e} de Lamerlière; lui avaient-ils nui réellement? ou bien la réputation de M^{ne} de Lamerlière, qui déjà passait pour avoir quelques travers d'imagination et d'esprit, n'avait-elle souffert aucun détriment? Pour tout dire, en un mot, l'imputation que faisaient peser sur elle les écrits des contradicteurs de l'Evénement du 19 septembre 1846, avait-elle les caractères d'une diffamation dans le sens des lois? C'est là-dessus seulement que l'un et l'autre tribunal avaient à prononcer. Les deux jugements déclarent qu'il n'y a pas eu diffamation légale, et que, par conséquent, Mile de Lamerlière n'a pas le droit de revendiquer 20,000 francs de dommages-intérêts. C'est tout. Les adversaires de la Salette semblent néanmoins triompher; et quelques crovants mal informés s'alarment.

C'est dans ces circonstances que Mgr Ginoulhiac écrivit à un ecclésiastique la remarquable lettre qu'on

va lire et qu'ont reproduite divers journaux :

« Monsieur le Curé,

« Tranquillisez-vous et tranquillisez vos paroissiens. Personne ici, ni parmi les magistrats, qui ont prononcé l'arrêt récent, dont on a fait tant de bruit, ni

⁽¹⁾ Le texte de l'arrêt de la cour l'exprime clairement. En voici les premières paroles : « Attendu que la cour n'a à statuer que sur le point de savoir si M^{no} de Lamertière est fondée dans sa demande en dommages-intérêts, qu'elle a formée, etc... »

parmi les gens sensés, ne croit que c'est M^{11e} de Lamerlière qui a fait l'Apparition. Il y a eu preuve évidente dans le cours des débats, qu'il y avait impossibilité physique que cette personne cût joué ce rôle; et, en fait, qu'elle était le 19 septembre 1846, à Saint-Marcellin, c'est-à-dire à trente lieues de la Salette(1). Et cependant dans ces débats on n'a pas tout dit. Je me charge de le faire moi-même pour en finir avec tous ces mensonges, qui ici ne trompent que des sots, mais qui ailleurs peuvent surprendre des gens de bonne foi.

« Vous pouvez dire hautement, Monsieur le Curé, comme le tenant de moi, que la fable Lamerlière est la fable la plus stupide, la plus grossière et la plus ouvertement démentie par des faits certains, que des hommes haineux et de mauvaise foi aient pu imaginer, et qu'avoir recouru à cette supposition pour porter atteinte au Fait de l'Apparition de la sainte Vierge sur la montagne de la Salette, c'est montrer qu'il n'y a aucune supposition raisonnable qu'on puisse opposer au miracle, et c'est par là même le confirmer.

« † M.-A., « Evéque de Grenoble. »

Cette lettre répondait longtemps d'avance à certains publicistes récents, qui ne rougissent pas d'attribuer à M^{11c} de Lamerlière l'Apparition de la Salette, ni d'en donner pour preuve le jugement du tribunal de Grenoble. Cette vieille fable qu'ils n'ont pas su cuxmêmes inventer, revient encore sous leur plume. Quand donc donneront-ils à leurs mensonges au moins le mérite de la nouveauté?

⁽¹⁾ C'est en effet ce qu'établit clairement, dans son brillant plaidoyer, M. Jules Favre, avocat de M¹¹⁰ de Lamerlière. Et M. Alméras-Latour, avocat général, dit dans son réquisitoire: Il est évident que M¹¹⁰ de Lamerlière n'est pas allée à la Salette... Son alibi est devenu incontestable.

XVIII

Les défenseurs de l'Apparition.

S'il n'est point à notre époque de fait surnaturel, qui ait subi autant de contradictions que l'Apparition de la Salette, peut-être n'en est-il pas non plus, qui ait eu autant et de si illustres apologistes.

Et ne serait-il pas permis de placer à leur tête le Pontife immortel, qui a été comme l'âme de tout ce qui s'est fait de grand dans ce siècle, N. S. P. le Pape Pie IX?

« Car s'il est vrai, a dit un illustre évêque, que le Souverain Pontife n'a pas prononcé de jugement sur le fait de l'Apparition... il ne l'est pas moins, qu'il a donné à la dévotion de la Salette l'approbation la plus authentique... Par une exception bien rare, si elle n'est unique, il a autorisé, pour la consacrer, une

fête spéciale dans le diocèse de Grenoble (1). »

Nous avons dit un mot précédemment de Mgr de Bruillard, sous le Pontificat duquel a cu lieu l'Apparition, et qui a cu la gloire de la juger canoniquement. Ce vénérable Evêque voulut qu'après sa mort, son cœur reposât dans le sanctuaire de la Salette, dont il avait béni la première pierre. Aujourd'hui, dans l'une des nefs latérales du sanctuaire, à gauche du chœur, tout près de la chapelle absidale dédiée d'abord à saint Philibert (2), et depuis à saint Pierre, on lit, sur une table de marbre noir, une inscription latine, dont voici la traduction:

« Mgr Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, fondateur de ce saint édifice, a voulu en mourant faire déposer ici son cœur, en témoignage éternel de son amour pour la B. V. Marie de la Salette. Digne de vivre

(1) Mgr Ginoulhiac.

⁽²⁾ Mgr de Bruillard avait pour patron saint Philibert.

dans la mémoire de tous les gens de bien, il mourut le 15

décembre 1860, à l'âge de 95 ans. »

A son illustre successeur, Mgr Ginoulhiac, était réservée par le Ciel la mission de venger l'Apparition, des attaques dont elle était l'objet. Mgr Ginoulhiac a été préconisé archevêque de Lyon, le 27 juin 1870.

Mgr Paulinier, qui lui a succédé, a provoqué un admirable élan vers le pèlerinage de la Salette en 1872.

Nous avons déjà nommé Mgr Villecourt, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, et Mgr Ullathorne, évêque de Birmingham, qui ont écrit en faveur de l'Apparition. L'ouvrage de Mgr Villecourt, évêque de la Rochelle, fut traduit en allemand dès 1848. Le Pèlerinage à la sainte Montagne, par Mgr Ullathorne, écrit en anglais, a été traduit en français, et publié en France et en Belgique. En septembre 1855, Mgr Dupuch, premier évêque d'Alger, visitait les lieux sanctifiés par la présence de Marie; et peu après, pour inviter les catholiques à se procurer les consolations dont ce pèlerinage avait inondé son âme, il publiait un écrit plein d'intérêt et de poésie, qui a pour titre : Venez avec moi à la Salette.

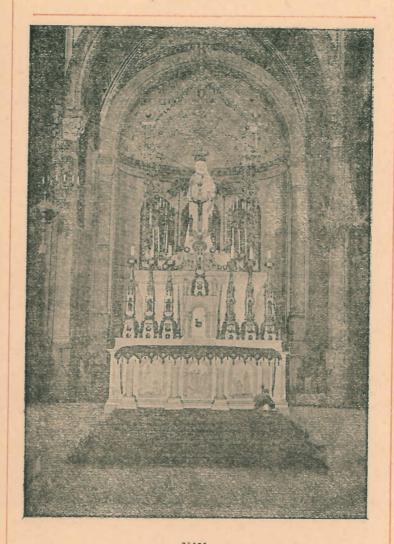
L'Apparition a trouvé un de ses plus infatigables défenseurs, dans M. l'abbé Rousselot, professeur de théologie au Grand Séminaire de Grenoble, chanoine et vicaire général honoraire. Ce fut un devoir pour M. Rousselot, d'étudier sérieusement le Fait de la Salette. Nommé avec M. Orcel, commissaire délégué pour en faire l'examen, il mit tout son cœur à l'accomplissement de cette tâche. Ayant acquis, de la certitude de l'Apparition, une conviction profonde, il ne négligea rien pour la faire partager à tous. Outre les divers opuscules que M. Rousselot publia, soit pour réfuter certaines objections soulevées par les contradicteurs de la Salette, soit pour fournir aux personnes pieuses un commentaire des enseignements de l'Apparition, nous avons de lui trois ouvrages importants sur l'Evénement du 19 septembre. Le premier qu'il écrivit, a pour titre : La vérité sur l'Apparition de la Salette. Il parut en 1848, et fut traduit bientôt après, en anglais, en allemand et en italien, et, plus tard, en espagnol. M. Rousselot ne se contenta pas de faire valoir au service de N.-D. de la Salette son talent d'écrivain et de polémiste. Pendant plusieurs années, il consacra ses vacances de professeur de théologie, à recueillir les fonds nécessaires pour la construction du sanctuaire.

M. Rousselot est mort le samedi 12 août 1865, emportant les regrets de tout le clergé du diocèse de Grenoble, dont il était le modèle. Il avait professé les sciences sacrées au Grand Séminaire pendant cin-

quante-deux ans.

Le R. P. Laurent Heck, religieux bénédictin de Notre-Dame des Ermites, en Suisse; M. Delchambre et M. Doyen, prêtres de Belgique; M. Desgarets, chanoine de Lyon; M. l'abbé Edouard Barthe, du diocèse de Rodez; le R. P. Huguet, mariste; M. Amédée Nicolas, avocat de Marseille; M. Vuillet, officier en retraite, de Paris; M. Jourdan, docteur en médecine; M. Similien, professeur à l'école des Arts et Métiers d'Angers (1); M^{11e} des Brulais, de Nantes; M. l'abbé Rouguette, de Toulouse; M. l'abbé Nortet, missionnaire apostolique; M. l'abbé Bertrand, ancien directeur de l'imprimerie des Célestins à Bar-le-Duc, ont raconté et prouvé l'Apparition, dans des écrits qui se sont répandus par milliers d'exemplaires, en France et àl'étranger. Encore ne mentionnons-nous ici qu'un petit nombre des défenseurs de N.-D. de la Salette; car douze Evêques, et plus de cinquante auteurs, prêtres ou laïques instruits, se sont faits les historiens et les apologistes de son culte.

⁽¹⁾ Par son dévouement à l'œuvre de la Salette, M. Similien a mérité de recevoir, le 20 novembre 1869, un bref signé de la main de Pie IX luimême, dans lequel le Saint Père le loué des études longues et consciencieuses qu'il a faites, pour venger de la calonnie et de l'erreur, l'histoire des premiers faits relatifs au sanctuaire de la Salette, et des laborieux voyages qu'il a entrepris, pour réunir les fonds nécessaires à l'érection d'un magnifique autel. C'est en effet par les soins de M. Similien, qu'a été érigé l'autel majeur du sanctuaire de la Salette.



XIX

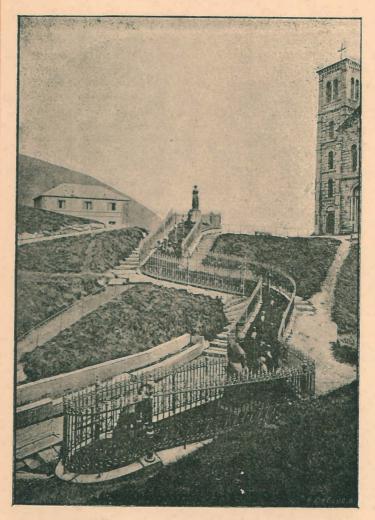
Le Pèlerinage.

Les nombreuses contradictions que subit le miracle de la Salette, le zèle et l'autorité des défenseurs de

l'Apparition, en faisant connaître par toute la terre, ce Fait merveilleux, multiplièrent le nombre des croyants: et les foules continuèrent à se porter avec empressement vers la montagne. Depuis le 19 septembre 1846 jusqu'à nos jours, ce concours a pu être ralenti, à certaines époques, par les perturbations politiques, il n'a jamais été interrompu. Dans les vingt-quatre années qui ont suivile 19 septembre 1846, la Salette a reçu plus d'un million de visiteurs. A peine le soleil du printemps a-t-il diminué les monceaux de neige qui couvrent, pendant plus de six mois, les lieux de l'Apparition, que les pélerins viennent vénérer cette terre sanctifiée par la présence de la Reine du Ciel; et ils se succèdent sans interruption, jusqu'à ce que le retour de l'hiver rende de nouveau ces hauteurs presque inaccessibles.

Aucun intérêt terrestre n'attire dans ce désert. Dans les environs de la Salette, point de villes d'eaux, point de cité fameuse par son commerce ou la magnificence de ses monuments. Il a fallu nécessairement faire en voiture les 63 kilomètres qui séparent Grenoble de Corps, jusqu'à l'inauguration du chemin de fer de La Mure, 1er août 1888. Jusqu'en 1853, on ne trouve sur la montagne que quelques pauvres cabanes et une chapelle en planches. N'importe; les pèlerins accourent. Parmi eux, il en est qui ont fait à pied plusieurs centaines de lieues avant d'arriver à Corps. Un grand nombre, après avoir voyagé jusque-là plus commodément, se condamnent à faire à pied la longue et pénible ascension de Corps au pèlerinage. Tous, en se rencontrant aux pieds de Marie, semblent se reconnaitre. Ils viennent cependant des contrées les plus diverses de mœurs et de langage; car il n'est pas une des cinq parties du monde, qui n'envoie des députés à la Vierge de la Salette. Ils appartiennent à toutes les conditions et à tous les rangs de la société; néanmoins, il semble qu'on soit de la même famille, disait le journaliste dont nous avons raconté la conversion. « J'ai assisté cent fois, ajoutait-il, à des réunions nombreuses... à des fêtes nationales, à des concours; je n'ai jamais remarqué ni senti que tous ces hommes fussent unis par un lien commun. Chacun y pense, y vit pour son compte. Ici, c'est une politesse amie et facile. Le pauvre et le riche

disparaissent; le prêtre et le fidèle sont de vieilles connaissances (1). »



Point de sourire railleur pour intimider une âme faible. L'indifférent qui aurait gravi ces hauteurs par com-

⁽¹⁾ Les sanctuaires de Marie.

plaisance pour un ami ou un parent, ne peut se défendre de l'émotion qui le pénètre malgré lui. Quoi de plus saisissant, en effet, que l'aspect grandiose de ces montagnes, s'élevant comme les murs gigantesques d'un temple dont la voûte est le ciel? Que de monuments, qu'on ne peut contempler sans un religieux respect, sont enfermés dans cette enceinte! Là sont les lieux de l'Apparition. Depuis le 24 juin 1847 jusqu'en 1868, quatorze croix de bois y ont marqué le sentier parcouru par la sainte Vierge. Les croix de fonte qui ont pris leur place en octobre 1868, portent chacune un médaillon en bronze, représentant une des quatorze stations du Chemin de la Croix. Ici coule la Fontaine miraculeuse. Depuis 1864, trois groupes en bronze représentent les trois poses de la sainte Vierge et des deux Bergers pendant l'Apparition. Elevées sur les lieux mêmes du miracle, ces remarquables statues sont dues à la munificence de M. le comte de Pennalver, de Barcelone, dont le cœur repose près de l'autel du Sacré-Cœur. A cinquante mètres de la Fontaine miraculeuse, au pied du Planeau, le sanctuaire, depuis 1860, ouvre aux pèlerins, sa vaste et gracieuse enceinte. Ce superbe édifice, de style romano-bysantin, a trois nefs et sept travées. Il mesure, intérieurement, en longueur 44 mètres 50 centimètres, et 15 mètres en largeur. Son élévation est de 18 mètres 50 centimètres. La facade a trois portes, et est flanquée de deux tours carrées qui, toutes deux, portent vers le ciel leurs grandes croix. Dans le sanctuaire on admire surtout le maître-autel, la chaire et les orgues, qui sont de vrais chefs-d'œuvre de l'art chrétien. La chaire a été offerte au pèlerinage par les Evêques et les catholiques de la Belgique.

A gauche du chœur, une porte latérale s'ouvre sur le couvent des religieuses qui donnent l'hospitalité aux femmes; et à droite, une autre porte latérale introduit dans l'habitation des Missionnaires, où sont reçus les hommes. Toutes ces constructions forment un tout admirablement coordonné. Les murs sont en marbre brut, de couleur grisâtre, extrait des flancs du mont Gargas. Les dépenses énormes, nécessitées par l'érection de ce gigantesque monument, ont été couvertes par les offrandes spontanées du monde catholique.

En face du Sanctuaire, mais à une plus grande élévation, sur le versant de la montagne des Baisses (1), et



à une distance de plus de 100 mètres de la Fontaine miraculeuse, est érigée une petite chapelle romane, sur-

⁽¹⁾ Cette montagne est une des trois qui enferment le plateau où s'élève le sanctuaire.

montée d'une belle statue de pierre, qui représente Marie remontant au ciel. Bâtic en 1854, à l'endroit de l'assomption de la Vierge de la Salette, elle a dû, en 1866, céder sa place au groupe en bronze dont nous avons parlé. Et maintenant, au milieu du cimetière des Missionnaires, elle est comme un gage de l'immortalité bienheureuse, pour ceux dont les cendres

reposent à son ombre.

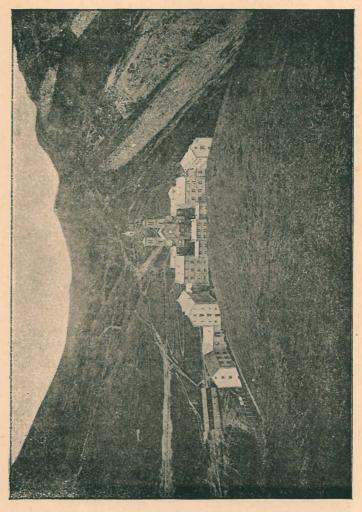
Îl n'est donc rien dans cette solitude qui n'élève l'âme, et ne la transporte loin de la terre dans le sein de Dieu. Aussi, que d'ardentes prières, que de larmes ont été répandues; que d'aspirations généreuses et de nobles dévouements ont été puisés dans ces lieux! Que d'âmes y ont été régénérées par le repentir! Les lampes qui brûlent jour et nuit dans le sanctuaire ne veillent pas seules devant le tabernacle; il y a là des âmes ferventes devant le Dieu de l'Eucharistie. Durant la belle saison, on ne saurait descendre dans le ravin, où coule la Fontaine miraculeuse, sans rencontrer des pèlerins priant devant la Vierge en pleurs, ou faisant le chemin de la croix sur les lieux de l'Apparition.

Qui pourrait dire les consolations dont Marie inonde les âmes sur sa montagne? Si nous interrogeons l'album où les pèlerins peuvent écrire leurs impressions, nous n'y trouverons, sous des expressions diverses, que ces mêmes sentiments: Heureux ceux qui habitent dans votre maison, ô Marie. Un seul jour passé dans votre sanctuaire vaut mieux que mille jours dans les fêtes

du monde.

Les solennités religieuses, et surtout les fêtes de la sainte Vierge, amènent toujours un concours extraordinaire sur la montagne. Il n'est pas rare alors de voir les paroisses environnantes se rendre en procession au pèlerinage. Le 8 septembre 1854, on a vu réunies à la Salette, jusqu'à quatorze paroisses avec leurs pasteurs, leurs congrégations de jeunes filles et leurs confréries de pénitents. Il en est qui, après avoir passé en marche la nuit entière, n'arrivent au pèlerinage qu'à une heure avancée de la matinée. N'importe, le pasteur célébrera la messe; et un bon nombre de ses ouailles, encore à jeun, feront la communion dans le sanctuaire de Marie.

Le 19 septembre est la grande fête de la montagne. En ce jour, le sanctuaire, trop étroit, ne peut contenir les pèlerins, qui encombrent le plateau et les lieux



de l'Apparition. Dès la veille, la foule se presse autour de vingt-quatre à vingt-six confessionnaux. Les hommes ne sont pas les moins empressés de s'age-

nouiller aux pieds du prêtre, pour y déposer l'aveu de leurs fautes. Avant minuit, à la lucur des flambeaux, on fait solennellement le chemin de la croix sur les lieux de l'Apparition. Les messes commencent aussitôt après, et se succèdent sans interruption, quelquefois jusqu'à midi, et sur six autels à la fois. Pendant toute la matinée, la Table sainte est assiégée par les pèlerins, avides de se nourrir du Pain des Anges. Les cérémonies du pèlerinage ont revêtu un éclat particulier depuis le 5 août 1876. A cette époque, en effet, a été fondée à la Salette une école cléricale, où sont élevés des jeunes gens de familles pauvres mais honnêtes, se destinant aux missions. Cette œuvre a déjà porté des fruits abondants et a fourni plusieurs bons prêtres à la mission de Norwège et aux missions de France. Elle élève plus de 150 enfants, qui donnent de sérieuses espérances; et ce nombre grandira encore si les ressources nécessaires augmentent, et si les bienfaiteurs qui soutiennent cette école de leurs charités, se multiplient (1).

Au 19 septembre, et à diverses autres fêtes, les Missionnaires de la Salette ne peuvent seuls suffire à entendre les confessions; alors les prêtres venus en pèlerinage leur prêtent avec zèle leur concours. Le clergé, en effet, a compris, qu'à lui surtout revient la mission de faire passer, par l'exemple et la parole, les enseignements de l'Apparition, à tout le peuple de Marie; et chaque année un grand nombre de prêtres visitent la montagne. On a pu en compter plus de 700 dans le cours du pèlerinage de 1867; et dans la seule année de 1870, troublée par tant de sinistres événements, il en est venu de plus de 80 diocèses de France et de l'étranger. Pendant le pèlerinage national de 1872, 300 prêtres environ, accourus de près de 50 diocèses différents, se sont rencontrés le même jour au santuaire.

Ce nombre a été considérablement dépassé au jour mémorable du couronnement de N.-D. de la Salette. Cette grande fête avait été préparée par Mgr Fava, qui en 1875 succéda sur le siège de Grenoble à Mgr Paulinier, appelé à l'archevêché de Besançon. Mgr Fava

⁽¹⁾ On trouvera des détails intéressants sur cette école dans l'opuscule intitule l'Œuvre des vocations à la Salette, franco 50 centimes.

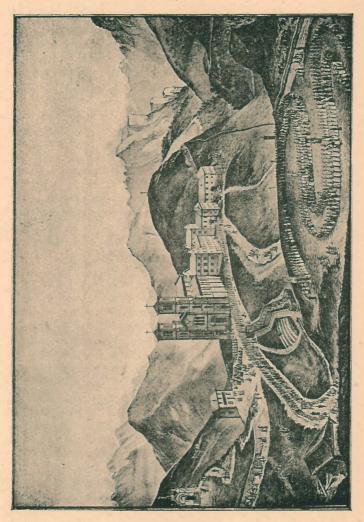
n'eut rien tant à cœur, que d'obtenir le couronnement de N.-D. de la Salette, et pour son sanctuaire le titre de basilique mineure. Sa Sainteté Léon XIII lui ayant accordé cette double faveur, la consécration de la basi-



Ms⁵ AMAND-JOSEPH FAVA
QUI A OBTENU LE COURONNEMENT DE N.-D. DE LA SALETTE

lique fut fixée au 20 août 1879, et le couronnement au lendemain. En ces deux jours la Salette fut visitée par quinze mille pèlerins. La consécration de la basilique fut faite par Mgr Paulinier, archevêque de Besan-

çon, en présence de Son Eminence Mgr Guibert, archevêque de Paris, de NN. SS. Pichenot, archevêque de Chambéry, Fava, évêque de Grenoble, Cotton, évê-



que de Valence, Delannoy, évêque d'Aire, Bonnet, évêque de Viviers, Robert, évêque de Marseille, Terris, évêque de Fréjus, et Mermillod, vicaire apostolique

de Genève. Le lendemain, Son Eminence Mgr le cardinal Guibert couronnait au nom de Sa Sainteté Léon XIII, la statue de N.-D. de la Salette. Cette statue, œuvre d'un artiste romain, domine aujourd'hui le maî-

tre-autel de la basilique.

En 1884, la montagne fut le théâtre d'une autre fête, non moins touchante que celle du couronnement. En effet, le 6 juillet de cette année, fut apportée en triomphe à la salette, la croix du pèlerinage de pénitence de Jérusalem. Dix mille pèlerins assistaient au spectacle émouvant de plusieurs centaines d'hommes de toute condition, portant pieds nus sur leurs épaules, à travers les rudes pentes de la montagne, la croix monumentale qu'on voit aujourd'hui dans la basilique, en face de la chaire.

Les Missionnaires de la Salette donnent, chaque année, trois retraites publiques de cinq jours chacune : la première avant la fête du 2 juillet, la deuxième avant le 15 août, et la troisième se termine le 19 septembre.

Nous osons l'espérer, ces détails donneront une idée exacte du pèlerinage de la Salette; mais il faut l'avoir fait, pour comprendre les douces et fortes impressions que l'on en rapporte.

XX

La Salette en 1891.

Le pèlerinage de la Salette est devenu plus facile que jamais. Depuis deux ans déjà, le chemin de fer de Grenoble à la Mure a abrégé considérablement le trajet, et depuis lengtemps une route carrossable aboutit au sanctuaire. C'est tous les jours plusieurs fois que, durant la belle saison, les voitures portent les pèlerins jusque sur les lieux de l'Apparition. Des entreprises de voitures transportent les caravanes, même de deux à trois cents pèlerins, de la Murc à Corps, dans des conditions peu onéreuses.

Aussi, durant le pèlerinage de 1891, outre les nombreux pèlerins venus isolément et les 17 caravanes parties de divers chefs-lieux du diocèse de Grenoble, a-t-on vu les grandes villes de France, Paris, Lyon, Marseille, envoyer de nombreuses députations à la Vierge en pleurs. La Bretagne, l'Ardèche, la Haute-Garonne, les Hautes-Alpes, la Côte-d'Or, le Vaucluse, l'Hérault, ont eu aussi leurs caravanes organisées pour la Salette. La seule ville de Cette y a envoyé successivement trois groupes de pèlerins, qui tous y ont

fait une retraite de plusieurs jours.

Point de solitude, en effet, plus favorable au recueillement et à la piété que celle de la Salette. Là les foules même nombreuses n'offrent jamais de spectacle

trop bruyant.

Le nouveau tarif et les concessions récentes du chemin de fer semblent promettre pour l'avenir un plus grand concours sur cette montagne où s'est formé en 1873, sous la présidence de Mgr Paulinier, et à l'inspiration du R. P. Ricard, supérieur actuel des Pères de l'Assomption, le comité des pèlerinages qui depuis a transporté tant de foules vers les sanctuaires célèbres.

Les organisateurs des caravanes n'ont qu'à s'adresser à l'avance à Monsieur le Supérieur des Missionnaires de la Salette, par Corps, qui leur indiquera les moyens d'obtenir des Compagnies une réduction importante, et leur fournira tous les renseignements désirables.

XXI

Lettres reçues à la Salette.

Parmi les fidèles répandus par toute la terre, qui croient fermement à l'Apparition, sans pouvoir se procurer le bonheur de visiter la montagne, un grand nombreadressent au Pèlerinage des lettres, qui témoignent de leur confianceen la Vierge Réconciliatrice. Presque aussitôt après le 19 septembre 1846, une correspondance immense s'établit, entre toutes les contrées du monde chrétien et les ecclésiastiques, qui vivaient près des lieux, où la Reine du Ciel avait daigné se montrer à la terre. Sans parler des lettres adressées à l'Evêché de Grenoble, nous dirons seulement que M. Mélin, curé-archiprêtre de Corps, en a reçu 1,500, du 19 septembre 1846 au 19 septembre 1847. M. Perrin, curé de la Salette, en recevait en moyenne 130 par mois, ce qui donne par an 1,560 lettres. Mais ce nombre s'est multiplié après qu'a été établie la Société des Missionnaires de la Salette. Depuis 1865 jusqu'à nos jours, près de 10,000 lettres arrivent chaque année au Pèlerinage,

Dans les premiers temps, on demandait des renseignements sur l'Apparition, on voulait en connaître les circonstances, les preuves et les suites. Bientôt après, on commença à demander de l'eau miraculeuse, quelques brins d'herbe, une fleur cueillie sur la montagne, ou bien un fragment de la pierre sur laquelle la Vierge s'était assise. Aujourd'hui, tantôt on adresse à N.-D. de la Salette d'humbles suppliques, qu'on veut être déposées à ses pieds, et n'être connues que d'Elle seule; tantôt, et plus ordinairement, on charge le Supérieur des Missionnaires d'être auprès de Marie, l'interprète des vœux qu'on adresse à cette Mère de miséricorde. Fréquemment on demande que le saint

sacrifice soit offert, ou qu'une neuvaine de prières soit faite dans le sanctuaire. Par là, on espère obtenir quelqu'une des faveurs spirituelles ou temporelles, dont N.-D. de la Salette est si prodigue : la conversion d'une âme qui est chère, la pratique de quelque vertu ou la guérison de quelque infirmité, le succès d'un commerce ou d'une œuvre de zèle..... D'autrefois, on manifeste le désir de recevoir quelque objet pieux, bénit sur la montagne : ou bien l'on fait le récit des grâces extraordinaires obtenues par la médiation de Marie.

Mais quels que soient le but de ces lettres, la contrée d'où elles arrivent, et la main qui les a écrites, toutes respirent l'amour et la confiance pour la Vierge de la Salette.

XXII

Diffusion du culte de N.-D. de la Salette.

Les progrès de la dévotion à la divine Réconciliatrice des pécheurs, ne se manifestent pas seulement par le pèlerinage et par la correspondance dont il est le centre; c'est par toute la terre que la Vierge de la Salette répand des prodiges, et c'est par toute la terre qu'elle est publiquement honorée. Il s'est établi, ce semble, entre cette auguste Mère et ses enfants, comme une sorte de rivalité sainte. D'un côté, c'est N.-D. de la Salette prodiguant à son peuple ses maternelles faveurs; de l'autre, c'est le peuple de cette aimable Souveraine, s'efforçant de lui prouver qu'il n'est pas indigne de ses bienfaits; et, comme monument de cette touchante lutte, s'élèvent partout des sanctuaires, des autels et des statues, attestant, à la fois, et la clémence de la Vierge Réconciliatrice, et la reconnaissance de ses enfants.

En 1856, M. Rousselot écrivait: « Ce qui est particulier au sanctuaire de la Salette, ce qui le distingue absolument de tous ceux qui ont été érigés en mémoire d'un miracle opéré par Marie, c'est la multitude des succursales qu'il a déjà, dans l'univers catholique. A part le célèbre sanctuaire de Lorette, qui compte quelques chapelles où Marie est honorée sous ce vocable, nous n'en connaissons point d'autre qui se reproduise en quelque sorte lui-même par toute la terre. Mais le sanctuaire de la Salette, qui n'existe que depuis dix ans, compte déjà 250 sanctuaires ou autels, érigés sous ce même vocable, et chacun est devenu le centre d'un pèlerinage. »

Les documents que nous avons entre les mains, et

ceux qui nous arrivent chaque jour, nous font penser que le nombre de ces monuments publics, érigés en l'honneur de N.-D. de la Salette, s'élevait, en 1873, à près de 800, répandus principalement en France, en Belgique, en Italie, en Espagne. Le seul diocèse de Grenoble en a plus de 40. On en trouve plusieurs en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, en Suisse, dans l'île Maurice, à la Martinique, dans les Etats-Unis, dans les Indes orientales et dans la Nouvelle-Calédonie. Au centre de l'Afrique, le Dahomey a aussi son sanctuaire de N.-D. de la Salette.

Il est à remarquer que ces sanctuaires deviennent des lieux de pèlerinage, où les fidèles accourent. Il en est même qui, au 19 septembre, sont fréquentés par des foules plus considérables, que celles qui visitent, en ce même jour, la montagne de l'Apparition. Nous croyons être loin de toute exagération en disant qu'en moyenne, chacun des sanctuaires de N.-D. de la Salette reçoit mille pèlerins par an. C'est donc, huit cent mille pèlerins, qui honorent chaque année N.-D. de la Salette, dans les huit cents sanctuaires, qui lui sont

érigés par toute la terre.

Dans presque tous les lieux où est établie la Confrérie de N.-D. Réconciliatrice, et dans ceux où est exposé à la vénération publique un tableau ou une statue représentant l'Apparition, on solennise, chaque année, l'anniversaire de cette mémorable manifestation de la Mère de Dieu. Dans un grand nombre d'églises de France, d'Italie et d'Espagne, cette fête se célèbre avec la plus grande pompe. Souvent on y prépare les fidèles par des neuvaines publiques, ou par des retraites. Plusieurs Evêques aiment à rehausser, par leur présence, la majesté des cérémonies de ce jour. Dans la seule ville de Milan, dix églises ou chapelles ont célébré avec solennité, en 1870, le vingt-quatrième anniversaire de l'Apparition.

La coutume de consacrer tout le mois de septembre à honorer N.-D. de la Salette, tend de plus en plus à se répandre dans les paroisses, et surtout dans les communautés religieuses. Par un indult, daté du mois d'août 1867, N. S. Père le Pape Pie IX a accordé toutes les indulgences, dont sont enrichis les exercices du mois de Marie, aux associés de la Confrérie de la Salette éta-

blie à Arles, qui célébreront le mois de N.-D. Réconci-

liatrice, en septembre.

C'en est assez pour montrer que la dévotion à N.-D. de la Salette est universelle, et qu'elle devient chaque jour de plus en plus populaire.

XXIII

Conclusion.

Après avoir parcouru cet exposé historique de l'Apparition et de ses suites, tout catholique de bonne foi restera convaincu, nous l'espérons, de la certitude

et de l'importance de ce grand Evénement.

Sa certitude ressort clairement de la sincérité du témoignage des deux enfants, du jugement doctrinal rendu par l'autorité épiscopale, de l'approbation donnée par le Saint Père à la dévotion à N.-D. de la Salette, et enfin des prodiges opérés dans l'ordre de la nature, comme dans l'ordre de la grâce, par la médiation de Marie, invoquée sous ce nouveau titre.

L'importance de cet Evénement n'est pas moins incontestable. Ce n'est jamais sans des raisons dignes de sa
sagesse que Dieu opère des miracles et déroge aux lois
qu'il a établies. Quand la Souveraine du monde, la
Reine du Ciel, la Mère de Dieu, se manifeste à la
terre, ce ne peut être que pour y remplir une grande
mission. « Je suis effrayé de tels prodiges, disait un illustre prince de l'Eglise (1), en parlant de l'Apparition de
la Salette. Nous avons dans la religion tout ce qu'il faut
pour la conversion des pécheurs; et, quand le Ciel
emploie de tels moyens, il faut que le mal soit grand! »
L'univers l'a compris et s'en est ému. Nous avons
dit un mot du retentissement qu'a eu, par toute la
terre, le Fait du 19 septembre 1846.

De là que conclure, sinon que l'Apparition mérite d'être crue par tous, puisqu'elle est indubitable et certaine, et surtout qu'il ne serait pas logique de la traiter avec indifférence, puisqu'elle est une œuvre

⁽¹⁾ Son Eminence le Cardinal Fornari, au rapport de M. Rousselot.

de la Toute-Puissance divine, et une manifestation

éclatante de la miséricorde de Marie?

Malheur donc à qui endurcirait son cœur, quand une voix du Ciel reproche aux hommes le blasphème, la profanation du saint jour, la violation des lois de l'abstinence et du jeûne, la négligence à entendre la sainte messe et l'oubli de la prière! Ceux qui, se sentant coupables de ces crimes, ne formeraient pas la résolution de les éviter à jamais, appelleraient sur leurs têtes tous les châtiments prédits par la divine Messagère.

De la part des âmes fidèles, ne serait-ce pas aussi une indifférence qui blesserait le cœur de Marie, que de ne pas s'efforcer d'entrer dans l'esprit de son Apparition, c'est-à-dire dans l'esprit de prière et de pénitence, en réparation des outrages faits à la majesté

du Seigneur?

Enfin, ce ne serait pas attacher à l'Evénement de la Salette, l'importance qu'il a, dans les desseins de Dieu, que de ne pas travailler, dans la mesure de son influence, à le faire connaître. « Eh bien, mes enfants, vous le ferez passer à tout mon peuple », répéta deux fois la Vierge aux deux Bergers. Il faut que tous connaissent non seulement l'Apparition, mais encore et surtout les enseignements qu'elle renferme. Il faut répandre dans la famille, dans l'atelier, partout, la haine du blasphème, des travaux défendus, de la négligence à prier, à entendre la messe et à observer l'abstinence et le jeûne. Par l'exemple et la parole, il faut inspirer l'amour du recueillement intérieur et de la mort à soi-même, dispositions toujours sinécessaires à la vie chrétienne, et qui le sont plus encore quand les prévarifications se multiplient.

Heureux seront les temps où, par le zèle des enfants de Marie, l'esprit que cette auguste Mère est venue apporter sur la montagne, sera répandu sur la face de la terre pour la renouveler! Puisse chacun des lecteurs de cet opuscule contribuer à hâter ces jours de bonheur!

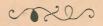


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Préface	5
Notre-Dame de la Salette, son Apparition, son Culte	7
I. — Les lieux de l'Apparition	7
II. — Maximin	9
III. — Mėlanie	11
IV. — Le 19 septembre 1846	13
V. — Le Discours de la sainte Vierge	16
VI. — Un mot sur le discours	22
VII. — Quelques circonstances de l'Apparition	26
VIII. — Les deux Bergers après l'Apparition	28
IX. — Les secrets	32
X. — Les premiers pèlerins	34
XI. — Premiers fruits	38
XII. — La Salette et l'autorité épiscopale	40
XIII. — Rome et la Salette	45
XIV. — Guérisons merveilleuses obtenues par l'invocation de N	
D. de la Salette	48
XV. — Conversions remarquables	53
XVI. — Les contradictions	58

0	0	
×	\sim	
U	U	

TABLE

XVII. — Affaire de Lamerlière	61
XVIII. — Les défenseurs de l'Apparition	64
XIX — Le Pèlerinage	67
XX. — La Salette en 1891	78
XXI. — Lettres reçues à la Salette	80
XXII. — Diffusion du culte de ND. de la Salette	82
XXIII. — Conclusion.	85

